



Assemblée générale

Distr. générale
3 mars 2015
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 151 de l'ordre du jour

Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

Budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	5
A. Vue d'ensemble	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Mission	8
C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional	11
D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées	12
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	12
II. Ressources financières	64
A. Vue d'ensemble	64
B. Taux de déploiement tardif ou de vacance de postes	65
C. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	66
D. Formation	66
E. Désarmement, démobilisation et réintégration	67
F. Réforme du secteur de la sécurité	69



G. Projets à effet rapide	69
H. Centre de services régional d'Entebbe : ressources financières	70
III. Analyse des variations	71
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	77
Annexes	
I. Définitions	78
II. Organigrammes	80
Carte	82

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (exercice 2015/16), dont le montant s'élève à 843 608 300 dollars.

Au cours de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, la MINUSCA continuera de mettre en œuvre les activités dont l'a chargée le Conseil de sécurité dans sa résolution 2149 (2014). Elle s'emploiera particulièrement à appuyer le processus de paix et la recherche d'une solution politique en République centrafricaine, notamment en préparant et en soutenant les élections nationales, en favorisant le renforcement du système judiciaire, en s'efforçant d'améliorer la situation en matière de droits de l'homme et en protégeant la population civile contre la violence physique et les menaces contre la paix et la sécurité à Bangui et dans les zones périphériques.

Le budget proposé se distingue de celui pour l'exercice 2014/15 en ce qu'il prévoit le déploiement intégral des agents en tenue dans les limites autorisées et une augmentation nette de 166 postes et emplois de temporaire civils, l'objectif étant d'accroître et de renforcer la capacité de la Mission à remplir ses tâches prioritaires en matière de programmation, en particulier en ce qui concerne les élections prévues à la mi-2015, les affaires civiles et pénitentiaires dans les communautés locales et les activités de génie liées au programme de démarrage de la Mission. Par ailleurs, au fur et à mesure de sa mise en exercice, la Mission restructurera sa composante civile, d'où la proposition de réaffectation/transfert de 23 postes.

Ce budget couvre le déploiement de 240 observateurs militaires, 9 760 contingents, 400 agents de la Police des Nations Unies, 1 400 membres d'unités de police constituée, 784 agents recrutés sur le plan international (dont 68 recrutés à titre temporaire), 665 agents recrutés sur le plan national (dont 3 recrutés à titre temporaire), 191 Volontaires des Nations Unies et 20 membres du personnel fournis par des gouvernements.

Le budget proposé, d'un montant de 843 608 300 dollars, représente une augmentation de 214 883 900 dollars, soit 34,2 %, par rapport au montant de 628 724 400 dollars alloué pour l'exercice budgétaire précédent. Outre la forte hausse du taux de déploiement des agents en tenue et des membres du personnel civil, qui s'inscrit dans la deuxième année d'activité de la Mission, l'augmentation des ressources demandées s'explique par l'expansion des opérations menées par la MINUSCA sur le terrain et par la poursuite de la mise en place de ses installations, de son infrastructure liée à l'informatique et aux communications, et de ses services médicaux.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2015/16 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (sécurité, protection des civils et droits de l'homme; processus politique, réconciliation et élections; rétablissement et extension de l'autorité de l'État; et appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2013/14)	Montant alloué (2014/15)	Dépenses prévues (2015/16)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	6 694,4	297 770,8	366 592,2	68 821,4	23,1
Personnel civil	4 677,0	77 249,2	168 791,0	91 541,8	118,5
Dépenses opérationnelles	47 781,5	253 704,4	308 225,1	54 520,7	21,5
Total brut	59 152,9	628 724,4	843 608,3	214 883,9	34,2
Recettes provenant des contributions du personnel	316,7	6 001,9	11 279,4	5 277,5	87,9
Total net	58 836,2	622 722,5	832 328,9	209 606,4	33,7
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	59 152,9	628 724,4	843 608,3	214 883,9	34,2

Ressources humaines^a

	Observateurs militaires	Contingents	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national ^b	Emplois de temporaires ^{c, d}	Volontaires des Nations Unies ^d	Personnel fourni par des gouvernements	Total
Direction exécutive et administration										
Effectif approuvé 2014/15	–	–	–	–	99	72	–	35	–	206
Effectif proposé 2015/16	–	–	–	–	99	73	–	36	–	208
Composantes										
Sécurité, protection des civils et droits de l'homme										
Effectif approuvé 2014/15	240	9 716	400	1 400	72	35	–	37	20	11 920
Effectif proposé 2015/16	240	9 716	400	1 400	76	36	–	37	20	11 925
Processus politique, réconciliation et élections ^d										
Effectif approuvé 2014/15	–	–	–	–	49	6	–	23	–	78
Effectif proposé 2015/16	–	–	–	–	49	6	30	65	–	150
Rétablissement et extension de l'autorité de l'État										
Effectif approuvé 2014/15	–	–	–	–	53	57	–	9	–	119
Effectif proposé 2015/16	–	–	–	–	55	85	–	17	–	157
Appui										
Effectif approuvé 2014/15	–	44	–	–	414	381	41	36	–	916
Effectif proposé 2015/16	–	44	–	–	432	423	41	36	–	976
Centre de services régional d'Entebbe										
Effectif approuvé 2014/15	–	–	–	–	–	55	–	–	–	55
Effectif proposé 2015/16	–	–	–	–	5	39	–	–	–	44
Total										
Effectif approuvé 2014/15	240	9 760	400	1 400	687	606	41	140	20	13 294
Effectif proposé 2015/16	240	9 760	400	1 400	716	662	71	191	20	13 460
Variation nette										
	–	–	–	–	29	56	30	51	–	166

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

^c Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^d 30 emplois de temporaire et 42 postes de Volontaire des Nations Unies pour une durée de trois mois.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) a été défini par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2149 (2014).

2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est d'appuyer les autorités de transition en République centrafricaine pour protéger la population civile, rétablir l'état de droit, étendre l'autorité de l'État et mettre en œuvre un processus politique sans exclusive qui contribue à remédier aux causes profondes du conflit et à instaurer un climat de paix et de sécurité durable dans le pays.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la MINUSCA contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs, présentés dans les tableaux ci-après, qui s'articulent autour de quatre composantes (sécurité, protection des civils et droits de l'homme; processus politique, réconciliation et élections; rétablissement et extension de l'autorité de l'État; appui) et découlent du mandat de la Mission. Celle-ci a déterminé plusieurs domaines prioritaires d'intervention, détaillés dans les paragraphes 4 à 7 ci-après, sur lesquels elle axera ses activités au cours de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016.

4. En ce qui concerne la sécurité, la protection des civils et les droits de l'homme, la Mission collaborera avec les autorités nationales en vue de :

- a) stabiliser la situation sur le plan de la sécurité, notamment en aidant les autorités centrafricaines à faire face aux principales menaces en la matière et aux problèmes frontaliers et en renforçant la capacité des institutions chargées de la sécurité, en se concentrant sur la réforme des forces nationales de défense et de sécurité, afin de leur donner les moyens de protéger les civils;
- b) soutenir les mesures de sécurité provisoires et les activités de lutte contre la violence de voisinage afin d'appuyer et d'accompagner le processus de paix et de créer des conditions favorables à la reconstitution des forces nationales de défense et de sécurité;
- c) développer la résilience des communautés et les mécanismes d'alerte rapide en menant des activités d'identification, de sensibilisation, de mobilisation et de renforcement des capacités dans les communautés, à l'intention de leurs dirigeants et des autorités locales, et en créant des mécanismes d'échange régulier d'informations et de communication, des programmes de protection locaux et des réseaux d'alerte locale;
- d) aider le Gouvernement à préparer le lancement d'un vaste programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration prévoyant notamment un cadre de gestion des armes et des munitions et l'expansion d'un programme de renforcement de la police et de la gendarmerie nationales;
- e) réduire le nombre de violations commises contre les femmes et les filles et soutenir les autorités de transition, en coordination avec d'autres entités des Nations Unies, pour qu'elles intègrent dans leurs directives la question des violences sexuelles liées aux conflits, l'objectif étant d'assurer l'application intégrale des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information établis conformément aux résolutions 1960 (2010), 1820 (2008) et 1888 (2009) du Conseil de sécurité;
- f) aider les autorités de transition à prévenir les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme et à prendre des mesures pour y faire face, en

vérifiant la conformité des lois et directives actuelles aux obligations que le droit international des droits de l'homme fait à la République centrafricaine; g) enquêter sur ces abus et violations et faire rapport au Conseil de sécurité à ce sujet, et appuyer le renforcement des capacités de l'État et des agents non étatiques à protéger les droits de l'homme et à poursuivre les auteurs de violence en justice, à la fois au niveau national et international.

5. En matière de promotion du processus politique, de la réconciliation et des élections, la MINUSCA : a) fournira un appui en vue de faire progresser le processus de paix, d'assurer la mise en œuvre de la feuille de route pour la transition et de favoriser la bonne gouvernance aux niveaux national et local, la tenue d'un dialogue politique sans exclusive et la réconciliation, dans le cadre de la mission de bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général et en étroite collaboration avec les acteurs de la région et l'ensemble de la communauté internationale; b) coordonnera l'aide internationale fournie aux fins du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration; c) coordonnera la fourniture de conseils stratégiques et de l'aide internationale pour assurer la tenue d'élections nationales régulières et crédibles, la rédaction de la constitution et la mise en œuvre d'autres aspects constitutionnels; d) renforcera les institutions de défense des droits de l'homme afin de promouvoir le respect des droits en question et l'autonomisation des femmes, au moyen de mécanismes de surveillance et de communication de l'information renforcés; e) luttera énergiquement contre la violence sexuelle et sexiste liée aux conflits; f) facilitera le dialogue durable et sans exclusive et le processus de réconciliation nationale entre les communautés en conflit, sur la base d'une compréhension mutuelle et approfondie des causes profondes du conflit, afin d'encourager la réconciliation aux niveaux local, régional et national; g) développera les capacités de communication d'une large série d'acteurs de la société civile nationale, d'associations locales et d'organisations confessionnelles au niveau national et communautaire et renforcera la confiance qu'ils inspirent en mettant l'accent sur les groupes marginalisés et sous-représentés, notamment les femmes et les jeunes; h) entamera un dialogue avec tous les acteurs de la sphère politique et toutes les parties au conflit, y compris les fauteurs de troubles, les groupes armés et les éléments armés étrangers, afin d'encourager la participation de toutes les parties au processus de paix et à la recherche d'une solution politique.

6. En ce qui concerne le rétablissement et l'extension de l'autorité de l'État, la MINUSCA collaborera avec les organismes des Nations Unies et les partenaires régionaux pour : a) rétablir la gouvernance et mettre en place un régime démocratique durable en veillant, en collaboration avec l'Autorité nationale des élections, à ce que les élections prévues pour la mi-2015 se déroulent effectivement et soient libres et crédibles; b) renforcer les institutions garantes de l'état de droit, notamment la police, la gendarmerie et les systèmes judiciaire et pénitentiaire, dans le cadre des arrangements de la Cellule mondiale de coordination; et c) ouvrir la voie au développement des capacités des institutions et des structures administratives de l'État, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale, par exemple : i) en renforçant la police et la gendarmerie nationales et les institutions judiciaires et pénitentiaires afin de leur permettre d'assurer efficacement le maintien de l'ordre et les fonctions judiciaires; et ii) en appuyant le déploiement de l'administration centrale ainsi que les mesures de renforcement des capacités dans l'ensemble du pays (y compris la prestation de services administratifs et sociaux de base),

l'objectif étant de donner aux institutions et structures étatiques susmentionnées les moyens d'assurer les principales fonctions gouvernementales.

7. Dans le cadre de la mise en œuvre de mesures temporaires d'urgence, la MINUSCA continuera d'aider les autorités de transition à améliorer le cadre législatif nécessaire pour lutter contre l'impunité, notamment à mettre en place des institutions juridiques qui se concentrent particulièrement sur les graves crimes commis pendant les récents affrontements en République centrafricaine. Pour réaliser ces objectifs, il est indispensable d'accroître l'appui fourni aux institutions judiciaires et pénales au cours de l'exercice budgétaire 2015/16.

8. En appui à la réalisation des objectifs des trois composantes principales, la Mission appliquera la stratégie de communication présentée ci-après.

9. La Mission fournira des renseignements précis, à jour et objectifs sur les conditions de sécurité, la protection des civils et la situation des droits de l'homme dans le pays au moyen de bulletins d'information quotidiens et de programmes vidéos et d'émissions de radio hebdomadaires en sango. Ces programmes et émissions seront diffusés par les stations de radio et les chaînes de télévision nationales, et des projections seront organisées au niveau local. En outre, la stratégie prévoit la tenue de conférences de presse hebdomadaires, la publication de messages sur les réseaux sociaux, l'organisation d'ateliers de sensibilisations et la mise en œuvre d'activités de formation portant sur le mandat de la Mission, lesquelles seront menées dans tous les bureaux régionaux de la MINUSCA.

10. En ce qui concerne la composante relative au processus politique, à la réconciliation et aux élections, la Mission mènera des activités mensuelles de communication avec les médias et la communauté axées sur cinq piliers : la mobilisation de la communauté, l'éducation, les médias, la sensibilisation et le renforcement des capacités. Elle s'efforcera d'amener les acteurs nationaux et les communautés à établir un consensus sur le changement et d'obtenir un appui pour le rétablissement et l'extension de l'autorité de l'État dans l'ensemble du pays.

11. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2014/15, y compris concernant les reclassements de postes, est analysée au niveau de chaque composante et présentée ci-après.

12. La Mission continuera de déployer du personnel en République centrafricaine, notamment à Bangui, où se trouve son quartier général, dans trois postes de commandement régionaux intégrés (Kaga-Bandoro, Bria et Bouar), dans cinq bureaux régionaux intégrés (Ndélé, Bambari, Bangassou et Berbérati), dans trois bureaux auxiliaires (Paoua, Obo et Birao) et sur 31 autres sites où elle dispose uniquement d'une présence militaire permanente. Par ailleurs, la MINUSCA maintiendra une présence d'appui à Douala (Cameroun) ainsi qu'à la plateforme logistique de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et au Bureau régional d'achat, qui se situent tous deux à Entebbe (Ouganda).

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Mission

13. La crise en République centrafricaine s'est poursuivie du fait de lacunes sur les plans politique, socioéconomique et structurel et en matière de gouvernance. Elle a été exacerbée par l'absence d'une cohésion sociale et par le profond sentiment de marginalisation ressenti par certaines communautés, en particulier celles situées dans la région nord-est du pays, isolée et peu habitée, où l'administration et les infrastructures publiques, y compris les forces de sécurité intérieure, sont absentes depuis toujours. L'explosion de violence survenue à la mi-octobre 2014, moins d'un mois après le transfert des contingents de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA) à la MINUSCA, montre qu'il est nécessaire de poursuivre le dialogue politique et de renforcer la présence de sécurité.

14. Depuis l'adoption, le 10 avril 2014, de la résolution 2149 (2014) du Conseil de sécurité, près de 75 % de l'effectif autorisé d'agents en tenue de la Mission a été déployé, dont 9 bataillons d'infanterie sur les 10 prévus, pour ce qui est des contingents, et 260 officiers d'état-major ainsi que presque tous les habilitants nécessaires à la composante militaire. En outre, 7 des 10 unités de police constituée et 159 agents de police sont en cours de déploiement. L'intégralité de l'effectif autorisé de la MINUSCA devrait être déployé d'ici à avril 2015, à l'exception des unités pour lesquelles aucun engagement n'a encore été reçu, notamment en ce qui concerne des hélicoptères d'attaque, un avion et des forces spéciales.

15. La rapide entrée en activité de la MINUSCA, conjuguée à l'action menée par les forces françaises de l'opération Sangaris et la force de l'Union européenne (EUFOR-RCA) à Bangui, a contribué à améliorer les conditions de sécurité, en particulier dans la capitale. Dans le cadre de son déploiement progressif à Bangui et petit à petit dans l'ensemble du pays, la MINUSCA a privilégié les zones où les civils couraient le plus de risque, en particulier le centre et l'ouest du territoire. La force opérationnelle de Bangui, une présence militaire et policière conjointe innovante, a joué un rôle décisif dans l'amélioration de la vie quotidienne des habitants de la capitale en ranimant le sentiment de sécurité grâce à des patrouilles actives et des activités visant à empêcher la détérioration des conditions de sécurité. La MINUSCA a également contribué à l'arrestation de plus de 240 individus à travers le pays, notamment des membres notoires de groupes armés et de réseaux criminels soupçonnés d'avoir commis des crimes graves. L'amélioration relative des conditions de sécurité a été essentielle pour assurer la poursuite du processus politique qui débouchera sur les élections présidentielle et législatives prévues en août 2015.

16. Malgré ces progrès, la situation en matière de sécurité demeure instable et des éléments de groupes antibalaka et de l'ex-Séléka continuent de s'affronter. Les activités criminelles visant, entre autres, à prendre le contrôle des ressources naturelles du pays se multiplient. Plusieurs communautés vulnérables vivent presque constamment sous la menace et dans des conditions humanitaires déplorables, en dépit des efforts déployés par les forces internationales. Tout en restant fidèle à son approche souple et énergique, la MINUSCA a pris des mesures afin de réadapter le déploiement de ses effectifs. Suite aux violences qui ont éclaté dans la capitale en octobre 2014, elle a renforcé la force opérationnelle de Bangui afin de sécuriser la ville et ses infrastructures essentielles, notamment en la dotant de capacités d'intervention rapide. Cette décision, cependant, a entraîné une diminution des

effectifs pouvant être déployés en dehors de Bangui, notamment dans la partie nord-est du pays, qui constitue une place forte de l'ex-Séléka. En outre, la Mission a chargé ses unités de réserve de la conduite d'opérations dans la capitale, limitant ainsi sa capacité à réagir rapidement en cas de nouvelles crises dans l'ensemble du pays. La MINUSCA a également dû affecter 280 membres de son personnel de police (deux unités de police constituée) à la protection rapprochée de hauts fonctionnaires centrafricains, surexploitant de ce fait les capacités de sa composante police et compromettant sa capacité à exécuter les activités prescrites, notamment celles liées à la mise en œuvre des mesures temporaires d'urgence, et à se déployer en dehors de Bangui comme il avait été prévu.

17. Les hypothèses sur lesquelles repose la planification des activités de la Mission pour 2015/16 sont les suivantes : un gouvernement nouvellement élu sera en place en République centrafricaine; ce gouvernement sera en mesure de répondre aux besoins essentiels de la population et disposera de la capacité minimale requise pour assurer le maintien de l'ordre public, notamment protéger ses citoyens, lutter contre l'impunité, gérer les ressources et fournir des services sociaux de base à la population; des progrès auront été accomplis en ce qui concerne le respect des droits de l'homme et la situation permettra aux déplacés et aux réfugiés qui le souhaitent de revenir définitivement, en toute sécurité, dans leurs communautés d'origine harmonieuses et intégrées; les conditions de sécurité n'entraveront pas les déplacements du personnel ou le déploiement des ressources opérationnelles; les biens et services seront fournis tel qu'il aura été convenu.

18. La Mission continuera d'axer sa stratégie de recrutement sur les priorités programmatiques établies, sur les principes de faisabilité, de flexibilité et de réactivité à la situation sur le terrain et sur la stratégie globale d'appui aux missions. Cela étant, les effectifs proposés pour 2015/16 tiennent compte, en termes d'envergure et de composition, des principaux objectifs d'étape de la Mission et prévoient une augmentation du personnel affecté à certains domaines d'activité afin d'appuyer la lutte contre la violence de voisinage, la réconciliation, l'organisation des élections présidentielle et législatives prévues pour août 2015 et le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Pour assurer l'efficacité de cet appui, il convient de renforcer les effectifs chargés de fournir un soutien logistique et technique en vue de la création, la construction, la réparation et l'entretien des installations du personnel militaire, policier et civil de la Mission sur environ 45 sites répartis dans l'ensemble de la République centrafricaine.

19. Au cours de l'exercice 2015/16, la Division de l'appui à la mission s'efforcera d'atteindre un rapport équilibré entre le personnel recruté sur le plan national et celui recruté sur le plan international, augmentant pour ce faire le nombre de Volontaires des Nations Unies. Dans la mesure du possible, il sera fait appel à des vacataires au lieu de conserver les moyens internes.

20. Il est prévu que la Mission soit pleinement opérationnelle au cours de l'exercice 2015/16. À cet égard, l'augmentation des dépenses opérationnelles est liée à l'acquisition de matériel et de services pour : a) l'installation du quartier général de la Mission et de bureaux sous-régionaux supplémentaires à Ndélé, Berbérati et Bangassou et, si les conditions le permettent, à Birao, Obo et Paoua; b) le remplacement des installations provisoires occupées par le personnel des unités de police constituée ainsi que des bureaux régionaux et sous-régionaux créés en 2014/15; c) l'augmentation du nombre d'établissements sanitaires, d'installations

médicales et d'installations favorisant le bien-être à Bangui et sur le terrain; d) la création, dans les secteurs, de plateformes d'éclatement logistique plus solides aux fins de l'entreposage du matériel et des ressources afin de permettre aux secteurs d'assurer les fonctions logistiques de manière autonome pendant la saison des pluies, lorsque la mobilité est plus restreinte; e) la poursuite de la construction et de la réparation des itinéraires et des pistes de ravitaillement de la Mission en vue de renforcer l'efficacité des opérations de réaction rapide des contingents et de la police, de faciliter le transport terrestre et aérien pendant la saison des pluies, ainsi que l'évacuation des blessés, et d'accroître l'efficacité de la relève dans les secteurs et les régions.

21. L'augmentation des moyens nécessaires s'explique également par la hausse de la quantité de matériel et du nombre des membres du personnel à transporter, la création d'un réseau de communication provisoire pour appuyer le rôle de la Mission pendant les élections et soutenir sa stratégie générale en matière de communication, et la fourniture de services médicaux dans le cadre du déploiement, pendant 12 mois, d'agents en tenue et de membres du personnel civil.

22. La Mission s'attachera à accroître son efficacité, en particulier en matière d'appui, en ayant recours à des services partagés et aux centres de services régional et mondial. Elle s'emploiera également à : a) réduire les stocks à un niveau de risque acceptable et s'efforcer d'obtenir des réductions dans les contrats commerciaux; b) limiter l'emploi de formations externes aux cours essentiels et obligatoires et mettre davantage l'accent sur les stages de formation internes et le renforcement des compétences du personnel recruté sur le plan national; c) privilégier l'organisation de téléconférences et de visioconférences afin de réduire les frais de voyage; d) faire appel à des services extérieurs pour renforcer les compétences et l'expertise requises pour l'organisation d'activités précises et ponctuelles; e) accroître et étendre la coopération régionale et l'appui entre missions afin de minimiser le double emploi des ressources et des efforts.

C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional

23. Comme les autres missions opérant dans la région, la MINUSCA mettra l'accent sur l'amélioration de la fourniture de services et s'efforcera de faire des économies d'échelle, en coopération avec la MONUSCO, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA) et la Mission électorale des Nations Unies au Burundi (MENUMB).

24. La MINUSCA, qui est cliente du Centre de services régional d'Entebbe, réduira sa contribution en personnel au Centre de 55 postes (tous soumis à recrutement national) à 44 postes (5 soumis à recrutement international et 39 à recrutement national). Ces effectifs continueront à assurer des fonctions liées aux finances et aux ressources humaines, concernant notamment certains éléments des états de paie du personnel, des opérations de caisse et de comptabilité, du recrutement sur le plan international, de la gestion des postes et des états de présence. Conformément à la résolution 64/269 de l'Assemblée générale, les cadres

de budgétisation axée sur les résultats du Centre de services régional, ainsi que la contribution de la Mission aux postes et aux ressources opérationnelles du Centre pour 2015/16 sont indiqués dans le présent projet de budget.

25. Par ailleurs, la Mission continuera à faire usage de la plateforme d'éclatement logistique de la MONUSCO et du Bureau régional d'achat, situés à Entebbe, et y intégrera du personnel chargé d'assurer les fonctions d'appui sur le plan de la logistique, de la gestion des installations et du génie, de l'informatique, de l'approvisionnement, de la sécurité et des achats. Y seront affectés huit agents recrutés sur le plan international (6 à la plateforme logistique de la MONUSCO et 2 au Bureau régional d'achat) et 11 agents recrutés sur le plan national (10 à la plateforme logistique de la MONUSCO et 1 temporaire au Bureau régional d'achat).

D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

26. La MINUSCA collaborera avec les autres organismes des Nations Unies actifs en République centrafricaine, dans le respect de leur mandat et de l'espace humanitaire, afin d'apporter des solutions multidimensionnelles et multidisciplinaires aux questions prioritaires des autorités de transition, promouvant ainsi le principe « Unité d'action des Nations Unies ». À cet égard, la création d'un climat propice à l'exécution du mandat de la Mission de manière efficace et cohérente, y compris à la fourniture, par la communauté internationale, d'une assistance à la République centrafricaine, sera essentielle pour protéger les civils et apporter une aide humanitaire conformément à la résolution 2149 (2014) du Conseil de sécurité.

27. La Mission s'attachera également à collaborer avec les principaux acteurs, notamment la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, l'Union africaine, l'Union européenne, les institutions financières internationales et les partenaires bilatéraux en vue d'établir les synergies et les complémentarités nécessaires à la stabilisation de la situation politique en République centrafricaine. À cet égard, la MINUSCA communiquera avec l'équipe de pays des Nations Unies et les autres partenaires afin de renforcer les institutions garantes de l'état de droit, notamment la police, la gendarmerie et les systèmes judiciaire et pénitentiaire, et mènera des activités à l'appui du dialogue politique, de la réconciliation et de la bonne gouvernance au niveau national et local.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

28. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

Direction exécutive et administration

29. Le Représentant spécial du Secrétaire général et ses collaborateurs immédiats assureront la direction exécutive et l'administration de la mission.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général									
Postes approuvés 2014/15	1	4	10	1	11	27	15	–	42
Postes proposés 2015/16	1	4	10	1	11	27	15	–	42
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident)									
Postes approuvés 2014/15	1	1	3	3	1	9	6	2	17
Postes proposés 2015/16	1	1	4	3	1	10	9	3	22
Variation nette	–	–	1	–	–	1	3	1	5
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques									
Postes approuvés 2014/15	1	–	4	8	1	14	4	–	18
Postes proposés 2015/16	1	–	5	6	1	13	2	–	15
Variation nette	–	–	1	(2)	–	(1)	(2)	–	(3)
Bureau du Chef de cabinet									
Postes approuvés 2014/15	–	1	9	15	3	28	14	19	61
Postes proposés 2015/16	–	1	9	15	3	28	14	19	61
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau de la communication et de l'information									
Postes approuvés 2014/15	–	1	5	9	6	21	33	14	68
Postes proposés 2015/16	–	1	5	9	6	21	33	14	68
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total									
Effectif approuvé 2014/15	3	7	31	36	22	99	72	35	206
Effectif proposé 2015/16	3	7	33	34	22	99	73	36	208
Variation nette	–	–	2	(2)	–	–	1	1	2

Abréviations : SGA : secrétaire général adjoint; SSG : sous-secrétaire général.

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste

**Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général
(Coordonnateur résident), Groupe de la problématique hommes-femmes**

30. Le tableau 2 ci-après récapitule les modifications qu'il est proposé d'apporter à la dotation en effectifs du Groupe de la problématique hommes-femmes.

Tableau 2

Ressources humaines : Groupe de la problématique hommes-femmes

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes/emplois de temporaire	+2	AN	Conseiller pour la problématique hommes-femmes	Création	
	+1	VNU	Spécialiste de la problématique hommes-femmes	Création	
	+1	P-4	Spécialiste de la problématique hommes-femmes (protection des femmes)	Reclassement	D'un poste P-3
	-1	P-3	Spécialiste de la problématique hommes-femmes (protection des femmes)	Reclassement	À P-4
	+1	P-3	Conseiller pour la problématique hommes-femmes	Réaffectation	Du Bureau du Conseiller principal pour la protection des femmes
	+1	AN	Conseiller pour la problématique hommes-femmes	Réaffectation	Du Bureau du Conseiller principal pour la protection des femmes

Abréviations : AN : administrateur recruté sur le plan national; VNU : Volontaire des Nations Unies.

31. La dotation en effectifs approuvée pour le Groupe de la problématique hommes-femmes comprend 7 postes [1 conseiller en chef pour la problématique hommes-femmes (P-5), 1 spécialiste de la problématique hommes-femmes qui se consacre spécifiquement à la protection des femmes (P-3), 4 conseillers pour la problématique hommes-femmes (1 -3, 2 AN et 1 VNU) et un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national)]. Le Groupe continuera de sensibiliser le personnel de la Mission aux questions relatives à la problématique hommes-femmes, lui donnera des conseils et orientations techniques en la matière et s'emploiera à promouvoir la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans l'exécution du mandat de la Mission, conformément à la politique en vigueur, et apportera à cette fin un appui à son équipe de direction. Il lui faudra établir des partenariats avec diverses entités de la Mission, et collaborer avec les entités des Nations Unies, le Gouvernement et les organisations non

gouvernementales pour renforcer leur capacité de prendre systématiquement en compte la problématique hommes-femmes lors des travaux d'analyse et de l'élaboration des programmes. Le Groupe mènera également des campagnes de communication à l'appui des initiatives locales lancées par des femmes, en coopération étroite et en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies.

32. Il est proposé de créer deux postes de conseiller pour la problématique hommes-femmes (administrateur recruté sur le plan national) chargés d'appuyer les bureaux régionaux et un poste de spécialiste de la problématique hommes-femmes (Volontaire des Nations Unies) chargé de l'établissement des rapports et du suivi.

33. Il est proposé qu'un poste de conseiller pour la protection des femmes (P-3) et un poste de coordonnateur pour les questions relatives aux femmes (administrateur recruté sur le plan national) soient réaffectés en tant que postes de conseillers pour la problématique hommes-femmes (1 P-3 et 1 VNU, respectivement) du Bureau du Conseiller principal pour la protection des femmes chargés de former le personnel de la Mission pour qu'il soit en mesure de lutter efficacement contre les violences sexuelles liées aux conflits, un aspect qui revêt une importance toute particulière à la phase de démarrage de la Mission, et de renforcer ses capacités de suivi et d'établissement de rapports sur cette question.

34. Il est proposé de reclasser un poste de spécialiste de la problématique hommes-femmes (P-3) à la classe P-4. Son titulaire sera chargé de superviser la mise en œuvre opérationnelle des bureaux régionaux et d'appuyer l'actuel conseiller pour la problématique hommes-femmes (P-5).

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques, Conseiller principal pour la protection des femmes

35. Le tableau 3 ci-après récapitule les modifications qu'il est proposé d'apporter à la dotation en effectifs du Bureau du Conseiller principal pour la protection des femmes.

Tableau 3

Ressources humaines : Bureau du Conseiller principal pour la protection des femmes

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes/emplois de temporaire	+1	P-4	Conseiller pour la protection des femmes	Reclassement	D'un poste P-3
	-1	P-3	Conseiller pour la protection des femmes	Reclassement	À P-4
	-1	P-3	Conseiller pour la protection des femmes	Réaffectation	Au Groupe de la problématique hommes-femmes
	-1	AN	Coordonnateur pour les questions relatives aux femmes	Réaffectation	Au Groupe de la problématique hommes-femmes
	-1	AN	Coordonnateur pour les questions relatives aux femmes	Transfert	À la Division des droits de l'homme

Abréviation : AN : administrateur recruté sur le plan national.

36. La dotation en effectifs approuvée pour le Bureau du Conseiller principal pour la protection des femmes comprend 7 postes [4 conseillers pour la protection des femmes (1 P-5 et 3 P-3), 2 coordonnateurs pour les questions relatives aux femmes (administrateur recruté sur le plan national) et un assistant pour la protection des femmes (agent des services généraux recruté sur le plan national)]. Le Conseiller principal pour la protection des femmes collabore avec les spécialistes des droits de l'homme et de la problématique hommes-femmes (protection des femmes) à l'application des résolutions 1820 (2008), 1888 (2009), 1960 (2010) et 2106 (2013) du Conseil de sécurité.

37. Il est proposé de reclasser un poste de conseiller pour la protection des femmes (P-3) à la classe P-4 pour renforcer la mise en œuvre de son mandat grâce à une meilleure coordination des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information sur le terrain et à la fourniture d'une assistance au conseiller pour la protection des femmes (P-5) dans le cadre des activités du groupe de travail contre les violences sexuelles liées aux conflits sur le terrain.

Composante 1 : sécurité, protection des civils et droits de l'homme

38. La composante 1 assurera les principales réalisations escomptées qui ont trait à la protection des civils, à la promotion et à la protection des droits de l'homme et à la stabilisation de la sécurité, y compris, entre autres, les activités suivantes :

a) La direction de la mise en œuvre de la stratégie de protection des civils contre la menace de violences physiques, notamment les violences sexuelles liées au conflit et les violences graves commises à l'encontre des enfants, ainsi que des campagnes de promotion et de protection des droits de l'homme;

b) La fourniture d'une aide aux autorités de transition dans la lutte contre les principales menaces qui pèsent contre la sécurité, le règlement des problèmes frontaliers, et la prévention de tout problème de sécurité pendant les élections prévues;

c) La poursuite de l'élaboration et de l'application des mesures de stabilisation provisoires pour lutter contre les menaces qui pèsent sur la sécurité du fait de la présence de groupes armés et la réalisation de projets visant à réduire les violences de proximité;

d) L'instauration de conditions favorables à la reconstitution des forces nationales de défense et de sécurité par l'identification de leurs membres, la remise en état de l'infrastructure et l'aide à la reprise progressive des activités une fois les antécédents des membres vérifiés, la sélection terminée et les missions clairement définies;

e) La fourniture d'une aide au Gouvernement de transition pour les préparatifs du lancement du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration et, par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines des Nations Unies, d'un appui aux autorités pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme national de gestion des armes et des munitions en vue de réduire la menace des munitions dangereuses.

39. Forte d'un effectif autorisé de 10 000 militaires, dont 240 observateurs et 200 officiers d'état-major, de 1 800 policiers, dont 1 400 membres d'unités de police constituées et 400 policiers des Nations Unies, et de 20 agents pénitentiaires,

la Mission adaptera son déploiement et son dispositif sur l'ensemble de ses trois secteurs et dans chacun d'eux, de manière à pouvoir réagir efficacement et rapidement à l'évolution des conditions de sécurité dans sa zone d'opérations. Elle couvrira des zones reculées dans lesquelles elle effectuera des patrouilles de longue distance et des déploiements temporaires et intensifiera ses contacts avec les autorités et la population locales. Les soldats assureront la protection des civils, effectueront des patrouilles de longue distance et des patrouilles de routine, des vols de reconnaissance, y compris au moyen de drones, des patrouilles de police des frontières, des services de garde et des missions d'escorte et ils contribueront à la protection des principaux acteurs nationaux, notamment les membres du Gouvernement de transition. Les forces de police continueront d'assurer la protection des civils et effectueront des patrouilles (à pied et motorisées, seules ou en coordination avec les autorités nationales), mettront en place des points de contrôle, mèneront des opérations ciblées et des opérations de protection rapprochée et statique, fourniront des escortes et assureront un appui opérationnel général aux autorités nationales. En ce qui concerne la protection des civils et des droits de l'homme, des spécialistes des questions pénitentiaires participeront à des activités visant à renforcer les capacités des services pénitentiaires du pays pour faire en sorte que les prisons soient sûres et humaines et, de ce fait, renforcer la paix et la sécurité sur le long terme.

40. La composante 1 couvre les activités de la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, du Groupe de la protection de l'enfance et de la Division des droits de l'homme.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

1.1 Amélioration des conditions de sécurité, y compris pendant les élections prévues, et de l'accès de l'aide humanitaire

1.1.1 Amélioration de l'accès des acteurs humanitaires aux populations qui ont besoin d'aide

1.1.2 Diminution du nombre d'attaques et d'affrontements armés entre les parties au conflit

1.1.3 Augmentation du nombre de déplacés et de réfugiés qui sont rentrés dans leur communauté ou région d'origine

1.1.4 Augmentation du nombre de membres de groupes armés qui participent à des programmes de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement et à des projets de lutte contre la violence à l'échelon local (2014/15 : sans objet; 2015/16 : 5 000)

1.1.5 Augmentation du nombre des enfants qui ont été libérés par les forces et les groupes armés et remis aux services de prise en charge compétents (2014/15 : 1 000; 2015/16 : 1 500)

Produits

- Réunions quotidiennes et hebdomadaires avec la Commission de suivi de l'application de l'Accord de cessation des hostilités, son secrétariat et ses commissions techniques pour tenir les parties prenantes informées des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord

- 164 250 jours-homme assurés par un bataillon (réserve du quartier général de la force) en vue d'assurer la protection des membres du personnel de la Mission et de la population civile dans la zone de la Mission
- 273 750 jours-homme pour assurer des escortes armées aux convois des Nations Unies, aux convois humanitaires et aux convois commerciaux
- 821 250 jours-homme et 61 230 jours-homme d'observateurs militaires pour assurer des patrouilles motorisées et à pied en vue d'assurer la protection des civils, observer les violations des droits de l'homme et faire rapport à ce sujet
- 547 500 jours-homme pour assurer la sécurité statique ainsi que l'appui administratif et le soutien logistique dans les bases d'opérations
- 438 000 jours-homme pour les bases opérationnelles temporaires et 36 500 heures-homme assurées par les membres des forces spéciales pour effectuer des patrouilles de longue distance et implanter des bases dans des zones éloignées
- 164 250 heures-homme des unités du génie pour réparer les routes et les ponts empruntés par les convois
- 7 300 jours-officier de liaison pour maintenir des contacts étroits avec les autorités nationales et locales et la population locale en vue de régler les problèmes liés au conflit et à la criminalité
- 1 825 jours-officier de liaison pour maintenir des contacts étroits avec les autres forces internationales telles que celles de l'opération Sangaris et l'EUFOR-RCA (opération militaire de l'Union européenne en République centrafricaine) dans la zone de la Mission
- 3 240 heures de vol pour appuyer les opérations terrestres et le déploiement rapide de militaires afin d'assurer la protection des civils dans les zones difficiles d'accès
- 36 650 jours-homme pour assurer la garde des aérodromes et des hélistations utilisés par la MINUSCA, les organisations internationales et nationales et les communautés locales
- 685 440 heures-homme de patrouilles planifiées, effectuées conjointement par des membres de la Police des Nations Unies et de la police et de la gendarmerie centrafricaines dans des quartiers instables des principales agglomérations, notamment Bangui, Bouar, Kaga, Bandoro et Bria en vue d'assurer la protection des civils
- 77 112 heures-homme de patrouilles militaires planifiées, effectuées à Bangui par la force opérationnelle interarmées
- 30 000 heures-membre d'unité de police constituée (ou 59 jours) de renfort opérationnel pour des opérations antiémeutes, de maintien de l'ordre et autres afférentes à des problèmes de sécurité, y compris en coopération avec la police et la gendarmerie centrafricaines
- 29 280 heures-homme d'appui opérationnel aux forces de l'ordre locales pendant la durée du processus électoral
- 470 016 heures-homme (police et armée) pour assurer la protection rapprochée et l'escorte des principaux acteurs nationaux et la protection des abords de certaines installations nationales
- 4 000 combattants sélectionnés, désarmés, démobilisés et pris en charge dans le cadre des programmes de réinsertion ou rapatriés conformément au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration
- 10 projets de lutte contre la violence à l'échelon local mis en œuvre à l'intention de 1 000 membres de groupes armés et de leurs communautés, dont des projets à forte intensité de main-d'œuvre
- Appui stratégique et technique aux autorités, de transition et élues, sur l'élaboration et la mise en œuvre du plan national de désarmement, de démobilisation et de réintégration

- Réunions mensuelles du mécanisme national de coordination pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration afin de faire avancer le plan national destiné aux groupes armés, aux signataires de l'Accord de cessation des hostilités et aux combattants ne réunissant pas les conditions requises et pris en charge dans le cadre des programmes de réduction de la violence au niveau local
- Conseils stratégiques et appui technique aux pouvoirs exécutif et législatif nationaux sur la gouvernance du secteur de la sécurité et la réorganisation des forces de défense et de sécurité intérieures
- Réunions bimensuelles avec les chefs militaires des groupes et des milices armés pour négocier et s'assurer qu'ils sont décidés à élaborer des plans d'action assortis d'échéances destinés à mettre un terme au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats ainsi qu'aux autres violations graves des droits de l'enfant

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Amélioration de la protection des civils et du respect des droits de l'homme, l'accent étant mis très précisément sur les femmes et les enfants

1.2.1 Augmentation du nombre de cas de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, notamment des violations graves des droits de l'enfant et des violences sexuelles liées au conflit, soulevés par le Gouvernement et les groupes armés et qui ont été traités de manière satisfaisante (2014/15 : sans objet; 2015/16 : 360)

1.2.2 Diminution du nombre de morts et de blessés du fait notamment de l'utilisation d'armes dangereuses et de l'exposition à des risques d'explosion et des restes explosifs de guerre (2014/15 : sans objet; 2015/16 : sans objet)

Produits

- 44 missions de l'équipe mixte de protection des civils et missions d'évaluation conjointes en vue de recueillir des informations sur les menaces potentielles ou réelles pesant sur les civils pour les besoins de l'analyse et de la planification de la protection avec l'aide des assistants chargés de la liaison avec la population locale; renforcement de la coordination des activités de protection des civils entre les populations locales, les autorités locales et 26 bases opérationnelles ou temporaires de compagnie (y compris des systèmes d'alerte rapide et des plans de protection locaux)
- Réunions trimestrielles avec les autorités judiciaires, militaires et policières et les groupes armés pour débattre des principaux cas de violation du droit humanitaire et de celui des droits de l'homme, dont les violences sexuelles et les violations graves des droits de l'enfant, pour faire en sorte que les mesures disciplinaires voulues soient prises et que les auteurs de ces violations répondent de leurs actes
- Organisation de 55 séances de formation, y compris de formateurs, à l'intention des autorités nationales, et en particulier des services chargés du maintien de l'ordre, consacrées aux thèmes suivants : la protection des civils (5 séances pour 20 participants); les normes et principes du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire (5 séances pour 20 participants); les violences sexuelles liées au conflit (5 séances pour 20 participants); les violations graves des droits de l'enfant (5 séances pour 20 participants); les femmes et la paix et la sécurité (5 séances pour 20 participants); les normes et principes internationaux relatifs aux droits de l'homme et le droit international humanitaire (5 séances à l'intention de 25 membres des forces armées centrafricaines); les normes et principes internationaux relatifs aux droits de l'homme s'appliquant à l'arrestation et à la détention (5 séances à l'intention de 25 responsables de l'application des lois centrafricains); le maintien de l'ordre public, y compris en relation avec la problématique hommes-femmes, les techniques de maintien de l'ordre, la lutte antiémeutes, la sécurité des élections et les enquêtes (tenue de 20 séances de formation et mentorat, et rencontres de formation et d'appui technique à l'intention d'environ 600 policiers et gendarmes centrafricains)

- Organisation de 12 rencontres avec les autorités locales de police et de gendarmerie pour leur donner des conseils sur les moyens d'améliorer les performances des officiers chargés de protéger les civils contre les violences physiques
- 138 240 heures-membre d'unité de police constituée pour assurer la protection statique des déplacés et des groupes vulnérables sur trois sites
- Organisation de 10 séances de formation à la prise en compte de la problématique hommes-femmes organisées à l'intention de 250 organisations non gouvernementales locales et autres acteurs de la société civile sur les thèmes suivants : participation des populations locales aux mécanismes de protection des civils (3 séances à l'intention de 75 participants); techniques d'observation et de communication de l'information (4 séances à l'intention de 100 participants); activités de sensibilisation des autorités nationales et d'autres parties prenantes concernées, notamment en ce qui concerne la lutte contre l'impunité (3 séances à l'intention de 75 participants)
- 144 visites sur le terrain destinées à observer et à vérifier les allégations de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, de violences sexuelles liées au conflit et de violations graves des droits de l'enfant
- 6 missions d'établissement des faits menées par l'équipe mobile d'enquête concernant les violations du droit humanitaire et du droit international des droits de l'homme, les violences sexuelles liées au conflit et les violations graves des droits de l'enfant, en vue de réunir des informations dans le cadre de la lutte contre l'impunité
- Deux rapports thématiques destinés au grand public sur la situation des droits de l'homme en République centrafricaine
- Réalisation d'une campagne d'information en faveur de la protection des civils
- Organisation de 14 ateliers conjoints à l'intention des autorités et des populations locales consacrés à la mise en place de mécanismes d'alerte rapide
- Organisation d'une session de formation à la neutralisation des explosifs et munitions et à la gestion sûre des stocks d'armes à l'intention de 50 membres des forces nationales de défense et de sécurité
- Organisation de 50 opérations de neutralisation d'engins explosifs pour répondre à des risques signalés, avec réalisation de relevés topographiques, et destruction ou enlèvement des explosifs
- 50 villages ont fait l'objet de relevés et bénéficié d'une formation sur les armes et engins explosifs dangereux
- 48 missions sur le terrain effectuées par les bureaux extérieurs chargés de la protection de l'enfance dans différentes localités, dans les zones relevant de leur responsabilité, pour suivre les allégations concernant les violations graves des droits de l'enfant, les vérifier et recueillir des informations à leur sujet
- 12 réunions avec les dirigeants des groupes armés en vue de mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants et à d'autres violations graves des droits de l'enfant

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.3 Réalisation de progrès dans la lutte contre l'impunité

1.3.1 Réalisation d'un certain nombre d'opérations ciblées par la police et la gendarmerie nationales en coordination avec la MINUSCA (2014/15 : 24; 2015/16 : 24)

1.3.2 Augmentation du nombre de poursuites engagées pour des crimes graves (2014/15 : 10; 2015/16 : 15)

Produits

- 10 réunions de coordination avec les autorités nationales, le PNUD, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et d'autres partenaires et donateurs à l'appui du rétablissement du système de justice pénale
- Assistance technique et activités hebdomadaires, telles que des enquêtes conjointes, des missions de reconnaissance, l'analyse de l'information et la planification des opérations, avec la police et la gendarmerie nationales, sur la poursuite de la planification des opérations ciblées
- 26 réunions et fourniture quotidienne d'un appui et de conseils techniques à 6 magistrats nationaux et 22 magistrats du Tribunal pénal spécial traitant les crimes graves et fourniture d'une assistance technique trois fois par semaine pour les activités d'enquête, de poursuite et de jugement concernant des infractions graves
- Organisation, à l'intention de 20 officiers de police judiciaire, de 20 procureurs et de 20 juges d'instruction, de 5 ateliers de formation aux techniques d'enquête concernant des infractions graves
- Organisation, à l'intention de 100 membres du personnel d'organisations non gouvernementales locales de défense des droits de l'homme et d'autres acteurs de la société civile, de 5 ateliers de formation aux techniques de surveillance et aux activités de sensibilisation et de suivi, en vue de promouvoir la lutte contre l'impunité (3 stages pour 60 participants), d'enrichir leur connaissance des droits de l'homme et de renforcer leurs capacités à apporter des contributions (2 sessions de formation à l'intention de 40 participants)
- Accompagnement quotidien et encadrement des responsables des services pénitentiaires en ce qui concerne la gestion des détenus auxquels s'applique le régime de sécurité maximale et les conditions de détention dans le contexte de l'application de mesures temporaires d'urgence d'une manière conforme aux normes et aux pratiques internationales
- Organisation de 5 ateliers à l'intention de 25 représentants des autorités nationales (ministres, parlementaires, hauts fonctionnaires) et de 4 ateliers au niveau des préfectures (préfets, sous-préfets, magistrats, policiers, gendarmes et fonctionnaires) pour fournir des conseils sur les différentes options en matière de mécanismes de justice transitionnelle
- 2 ateliers à l'intention de représentants du Ministère de la justice et des droits de l'homme et du Parlement pour examiner le projet de loi portant création d'une commission nationale des droits de l'homme et appuyer son adoption

Facteurs externes : Les conditions de sécurité permettent le déploiement en temps utile des ressources humaines nécessaires ainsi que la coopération entre les autorités nationales et provinciales.

Tableau 4

Ressources humaines : composante 1 (sécurité, protection des civils et droits de l'homme)

<i>Catégorie</i>	Total
<i>I. Observateurs militaires</i>	
Effectif approuvé 2014/15	240
Effectif proposé 2015/16	240
Variation nette	–
<i>II. Contingents</i>	
Effectif approuvé 2014/15	9 716

<i>Catégorie</i>							Total			
Effectif proposé 2015/16							9 716			
Variation nette							–			
<i>III. Police des Nations Unies</i>										
Effectif approuvé 2014/15							400			
Effectif proposé 2015/16							400			
Variation nette							–			
<i>IV. Unités de police constituées</i>										
Effectif approuvé 2014/15							1 400			
Effectif proposé 2015/16							1 400			
Variation nette							–			
<i>V. Personnel fourni par des gouvernements</i>										
Effectif approuvé 2014/15							20			
Effectif proposé 2015/16							20			
Variation nette							–			
<i>VI. Personnel civil</i>										
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>		
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	Total partiel			Total	
Bureau du commandant de la force										
Postes approuvés 2014/15	1	1	–	–	1	3	1	–	4	
Postes proposés 2015/16	1	1	–	–	1	3	1	–	4	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Bureau du Chef de la police										
Postes approuvés 2014/15	–	2	7	1	–	10	4	–	14	
Postes proposés 2015/16	–	2	7	1	–	10	4	–	14	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration										
Postes approuvés 2014/15	–	1	6	6	2	15	5	6	26	
Postes proposés 2015/16	–	1	6	10	2	19	5	6	30	
Variation nette	–	–	–	4	–	4	–	–	4	
Groupe de la protection de l'enfance										
Effectif approuvé 2014/15	–	–	1	5	–	6	5	5	16	
Effectif proposé 2015/16	–	–	2	4	–	6	5	5	16	
Variation nette	–	–	1	(1)	–	–	–	–	–	
Division des droits de l'homme										
Effectif approuvé 2014/15	–	1	14	21	2	38	20	26	84	

VI. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Effectif proposé 2015/16	–	1	14	21	2	38	21	26	85
Variation nette	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Total partiel, personnel civil									
Postes approuvés 2014/15	1	5	28	33	5	72	35	37	144
Postes proposés 2015/16	1	5	29	36	5	76	36	37	149
Variation nette	–	–	1	3	–	4	1	–	5
Total (I à VI)									
Effectif approuvé 2014/15	1	5	28	33	5	72	35	37	11 920
Effectif proposé 2015/16	1	5	29	36	5	76	36	37	11 925
Variation nette	–	–	1	3	–	4	1	–	5

Abréviations : SGA : secrétaire général adjoint; SSG : sous-secrétaire général

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 4 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste

Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration

41. Le tableau 19 ci-après récapitule les modifications qu'il est proposé d'apporter à la dotation en effectifs de la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration.

Tableau 5

Ressources humaines : Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration

Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
+1	P-3	Administrateur chargé du suivi et de l'évaluation des activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration	Création	
+3	P-3	Spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (bureaux extérieurs)	Création	Bureaux extérieurs : Kago Bandoro, Bouar, Bria

42. La dotation en effectifs approuvée pour la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration se compose de 26 postes [1 administrateur général chargé du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (D-1), 1 spécialiste de la planification stratégique en la matière (P-5), 6 administrateurs (4 P-4 et 2 P-3), 14 administrateurs chargés de la réduction de la violence

communautaire (1 P-4, 3 P-3 et 4 AN ainsi que 6 VNU), 1 fonctionnaire d'administration (adjoint de 1^{re} classe) (P-2), 1 assistant administratif (agent du Service mobile), 1 assistant (budget) chargé de la réduction de la violence communautaire (agent du Service mobile) et 1 chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national)].

43. La Section est chargée : a) d'aider les autorités de transition à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie révisée en matière de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement des ex-combattants et des éléments armés afin de prendre en compte les nouvelles réalités sur le terrain, en accordant une attention particulière aux besoins des enfants associés à des forces et groupes armés, et d'appuyer le rapatriement des éléments étrangers; b) d'aider les autorités de transition à élaborer et à mettre en œuvre des programmes de lutte contre la violence communautaire; c) de regrouper et cantonner les combattants et de confisquer et de détruire, selon qu'il conviendra, les armes et munitions de ceux qui refusent de coopérer ou de déposer les armes. Pour exécuter efficacement les tâches qui leur sont confiées, des spécialistes des questions de désarmement, de démobilisation et de réintégration seront déployés dans les bases d'opérations pour se rapprocher des groupes armés, de leurs communautés et de leur famille, réaliser des évaluations, et planifier et mettre en œuvre les programmes, y compris les opérations de regroupement et de rapatriement, conformément aux dispositions de l'accord de cessation des hostilités. Les spécialistes suivront de près la mise en œuvre du projet de réinstallation des ex-Séléka dans les provinces, ceux-ci étant principalement implantés dans le nord-est et le nord-ouest du pays, tout comme les anti-Balaka et les autres groupes armés.

44. En outre, la présence d'officiers internationaux de rang intermédiaire dans les différentes bases d'opérations permet de renforcer le contrôle et l'application du principe de responsabilité. Bien que le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration soit centralisé, il est nécessaire de collaborer avec les homologues au niveau des provinces pour en assurer le succès. C'est pourquoi il est proposé de créer trois postes de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (P-3) qui devront exécuter le mandat dans les postes de commandement de secteur intégrés qui viennent d'être construits à Kaga Bandoro, Bouar et Bria.

45. Les spécialistes des questions de désarmement, de démobilisation et de réintégration recueilleront des informations, mèneront des campagnes de sensibilisation, dirigeront l'exécution des programmes, superviseront les opérations et en rendront compte, assureront la liaison avec le personnel militaire des Nations Unies qui participe à des opérations ciblant des groupes armés, et travailleront en étroite collaboration avec les spécialistes des affaires civiles, facilitant ainsi la réconciliation entre les populations locales grâce à des activités sociales et culturelles organisées en coopération avec les autorités locales, les chefs religieux et traditionnels ainsi que les membres des populations locales.

46. Le suivi et l'évaluation sont essentiels pour démontrer de manière crédible l'impact d'un programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, en particulier des activités de lutte contre la violence à l'échelon local, domaine programmatique relativement récent qui est plus difficile à évaluer. C'est la raison pour laquelle il est proposé de créer un poste de fonctionnaire chargé du suivi et de l'évaluation du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration

(P-3) qui coordonnera la mise en œuvre des activités en la matière et divers projets de réduction de la violence communautaire. Il sera chargé de coordonner la réalisation d'états des lieux avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Investir dans les activités de suivi et d'évaluation dès le début de l'exécution d'un programme est essentiel pour réussir sa mise en œuvre et inciter les donateurs à maintenir leur aide.

Groupe de la protection de l'enfance

47. Le tableau 6 ci-après récapitule les modifications qu'il est proposé d'apporter à la dotation en effectifs du Groupe de la protection de l'enfance.

Tableau 6

Ressources humaines : Groupe de la protection de l'enfance

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes/emplois de temporaire	+1	P-4	Spécialiste de la protection de l'enfance	Reclassement	À P-4
	-1	P-3	Spécialiste de la protection de l'enfance	Reclassement	D'un poste P-3

48. La dotation en effectifs approuvée pour le Groupe de la protection de l'enfance se compose de 16 postes [1 chef du Groupe de la protection de l'enfance (P-5), 14 spécialistes de la protection de l'enfance (5 P-3, 4 AN et 5 VNU) et 1 assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national)].

49. Le Groupe est chargé d'appuyer la mise en place d'un mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves des droits de l'enfant visées dans les résolutions 1612 (2005), 1882 (2009), 1998 (2011) et 2068 (2012) sur les enfants et les conflits armés. Il s'emploiera principalement à mettre un terme au recrutement et à l'emploi d'enfants par les groupes armés et engagera, avec toutes les parties au conflit, un dialogue sur l'élaboration de plans d'action visant à prévenir ou à faire cesser le recrutement et l'emploi d'enfants ainsi que les autres violations graves des droits de l'enfant, dont les viols et autres formes de violence sexuelle, les meurtres et les mutilations, et les attaques contre les écoles et les hôpitaux. Le Groupe veillera à ce qu'il soit tenu systématiquement compte de la protection de l'enfance dans tous les aspects des travaux de la Mission et il s'attachera à coordonner ses activités de sensibilisation auprès des autorités de transition avec les autres acteurs de la protection de l'enfance, au premier rang desquels le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de telle sorte que les intérêts des enfants et des jeunes soient pris en considération et trouvent leur expression dans les discours généraux sur le développement politique et social.

50. Compte tenu de l'accent mis sur la protection de l'enfance, il est nécessaire de coordonner les activités du mécanisme de surveillance et de communication de l'information au niveau national avec celles de l'UNICEF, des organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes, dont les partenaires gouvernementaux; d'aider et d'appuyer l'Équipe spéciale du mécanisme de surveillance et de communication et le groupe de travail technique national pour faire en sorte que la capacité de ces mécanismes, par l'intermédiaire de leurs réunions mensuelles et

trimestrielles d'évaluation des questions relatives aux enfants dans les situations de conflit armé, soit évaluée, analysée et prise en compte; et suivre et renforcer le dialogue avec les parties au conflit pour parvenir à ce qu'elle s'engagent à mettre en place, signer et appliquer des plans d'action visant à prévenir et à faire cesser le recrutement et l'emploi d'enfants soldats et à mettre un terme aux autres violations graves des droits de l'enfant dans le cadre des efforts visant à réparer les violations commises par les groupes armés et les milices. Pour assurer l'exécution de ce mandat élargi, il est proposé de reclasser un poste de spécialiste de la protection de l'enfance de la classe P-3 à P-4.

Division des droits de l'homme

51. Le tableau 7 ci-après récapitule les modifications qu'il est proposé d'apporter à la dotation en effectifs de la Division des droits de l'homme.

Tableau 7

Ressources humaines : Division des droits de l'homme

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes/emplois de temporaire	+1	AN	Coordonnateur des questions relatives aux femmes	Transfert	Du Bureau du Conseiller principal pour la protection des femmes

Abréviation : AN : administrateur recruté sur le plan national.

52. La dotation en effectifs approuvée pour la Division des droits de l'homme se compose de 84 postes [un chef de la Division des droits de l'homme (D-1), deux chefs de groupe (1 P-5 et 1 P-4), 63 spécialistes des droits de l'homme (1 P-5, 11 P-4, 14 P-3, 13 AN et 24 VNU), 6 spécialistes des droits de l'homme (adjoints de 1^{re} classe) (P-2), 2 assistants aux droits de l'homme (1 SM et 1 GN), 2 analystes de bases de données (1 P-3 et 1 VNU), 7 assistants administratifs (1 SM et 6 GN) et 1 assistant administratif (Volontaire des Nations Unies).

Composante 2 : appui au processus politique, à la réconciliation et à l'organisation d'élections

53. La MINUSCA offrira ses bons offices et ses conseils et jouera un rôle phare dans l'appui politique aux autorités de transition et dans le processus politique ouvert à tous de mise en œuvre du plan de transition. Elle appuiera et promouvra les initiatives de réconciliation au niveau local afin de favoriser le respect mutuel, la coexistence pacifique et la gestion et le règlement des conflits. Elle donnera des conseils stratégiques et techniques aux autorités nationales sur la gouvernance du secteur de la sécurité et la reconstitution des forces de défense et de sécurité. En outre, en collaboration avec ses partenaires internationaux et nationaux, elle offrira ses bons offices et elle définira, favorisera et fournira une assistance technique, logistique et opérationnelle ainsi qu'un appui au processus électoral, notamment sur le plan de la sécurité. En étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et les intervenants humanitaires, elle suivra les élections et fournira des conseils aux autorités nationales sur les lignes de conduite à adopter.

54. La composante 2 comprend les activités de la Division des affaires politiques, de la Section des affaires électorales et du Groupe de la réforme du secteur de la sécurité.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.1 Mise en place progressive d'un dialogue politique ouvert à tous et mise en route de la transition

2.1.1 Consultations locales dans tout le pays et dans les camps de réfugiés situés dans les pays voisins pour permettre aux citoyens de faire part de leurs préoccupations au sujet des processus politiques et de la transition

2.1.2 Conclusion par tous les acteurs principaux, dont les signataires de l'Accord de cessation des hostilités, d'un accord sur les modalités d'un dialogue politique ouvert à tous, pour ouvrir la voie à la paix et la réconciliation à long terme.

2.1.3 Achèvement du processus d'inscription sur les listes électorales dans tout le pays (2014/15 : sans objet; 2015/16 : 1)

2.1.4 Mise au point du dispositif législatif encadrant la tenue des élections achevée, avec l'adoption du règlement de l'Autorité nationale des élections et du décret sur la question (2014/15 : sans objet; 2015/16 : 1)

2.1.5 Mise en place du dispositif électoral achevée, notamment l'achat, la collecte et la distribution du matériel nécessaire pour le scrutin dans les 16 préfectures (2014/15 : sans objet; 2015/16 : 1)

2.1.6 Adoption de la nouvelle constitution au moyen d'un référendum (2014/15 : sans objet; 2015/16 : 1)

2.1.7 Entrée en fonctions de tous les représentants élus à l'issue de la période de transition, y compris le Président de la République et les membres du Parlement (2014/15 : sans objet; 2015/16 : 100 %)

Produits

- Organisation et tenue de 11 ateliers destinés à faciliter les « institutions populaires » dans 11 préfectures (25 participants par atelier), dans le cadre du suivi des recommandations et conclusions du Forum de Bangui sur la réconciliation nationale (tenu en janvier 2015) relatives à l'extension de l'autorité de l'État, au règlement des conflits, à la restauration du dialogue au niveau des communautés et de la cohésion sociale et à la cohabitation pacifique entre les autorités locales et la société civile, y compris les organisations de femmes et de jeunes
- Assistance technique et conseils au Gouvernement et aux autres parties prenantes, dans le cadre de réunions mensuelles nationales et locales consacrées à la préparation et à la tenue de consultations locales
- Assistance technique et conseils aux autorités de transition et aux autorités élues pour appuyer la mise en œuvre de mécanismes de suivi du forum de dialogue politique, notamment l'Accord de cessation des hostilités
- Conseils fournis à l'occasion de réunions hebdomadaires à l'Autorité nationale des élections, aux partis politiques, au Gouvernement, au cadre de concertation et aux autres parties prenantes, y compris les donateurs et la société civile. Ces conseils portent sur les questions électorales qui surviennent dans le cadre du dialogue politique et visent à coordonner le soutien apporté au quotidien par les partenaires diplomatiques et autres partenaires internationaux en vue de définir des positions communes au sujet des élections

- Organisation de 20 réunions et 3 ateliers portant sur les questions techniques et stratégiques, afin de coordonner l'appui des partenaires diplomatiques et autres partenaires internationaux, y compris par les mécanismes de pilotage mis en place par le PNUD et la MINUSCA
- Réunions mensuelles avec les partis politiques et les organisations de la société civile pour promouvoir la participation aux principaux processus politiques et les faire mieux connaître
- Réunions mensuelles avec le Conseil national de transition, notamment avec la Commission nationale de révision constitutionnelle, en vue de rédiger une première version révisée de la Constitution
- Conseils et assistance technique à l'Autorité nationale des élections concernant l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'opérations et de sécurité pour la tenue des élections, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de programmes nationaux d'instruction civique et d'éducation des électeurs, notamment pour promouvoir les droits électoraux et civiques et la participation des femmes
- Organisation et tenue d'ateliers de renforcement des capacités électorales, trois au niveau provincial et deux au niveau national, à l'intention de 994 membres du personnel de l'Autorité nationale des élections et de ses bureaux locaux
- Organisation et tenue de 16 sessions de formation destinées aux juges et tribunaux qui devront statuer sur les litiges soulevés par les électeurs au niveau local et d'une session de formation à l'intention des membres de la Cour constitutionnelle, comprenant une présentation du cadre juridique des élections et portant plus précisément sur les litiges d'électeurs, les procédures de recours et la stratégie à adopter pour gérer les différends sans heurts et en temps utile
- Organisation et tenue, au niveau national, d'une réunion consacrée à l'analyse du retour d'expérience concernant les enseignements tirés des élections nationales, avec toutes les parties prenantes
- Organisation et tenue de séances de renforcement des capacités électorales, après la tenue des élections, et établissement de l'inventaire du matériel de l'Autorité nationale des élections
- Réunions bimestrielles avec les parties au conflit afin de demander l'inclusion, dans l'accord de paix, de dispositions relatives à la protection de l'enfance
- Organisation et tenue de 5 séminaires, réunions ou ateliers de sensibilisation à l'intention des communautés comptant de fortes concentrations de groupes armés (Nana-Grebizi, Ouham, Ouka et Bangui) dans le but de faire connaître l'Accord de cessation des hostilités et le processus politique dans son ensemble
- Organisation et tenue de 2 ateliers à l'intention de 40 membres de groupes armés signataires de l'Accord de cessation des hostilités afin de renforcer leurs capacités à négocier un accord politique global dans le cadre du Forum de Bangui
- Assistance technique et conseils au mécanisme de surveillance de l'application de l'Accord de cessation des hostilités aux niveaux national et local, dans le cadre de réunions organisées toutes les deux semaines

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

2.2 Progrès sur la voie de la réconciliation à l'échelle nationale et locale

2.2.1 Augmentation du nombre d'initiatives d'atténuation des conflits dans les principales zones de tensions intercommunautaires (2014/15 : 6; 2015/16 : 11)

Produits

- Élaboration de 11 projets régionaux, en partenariat avec, entre autres, l'équipe de pays des Nations Unies, afin d'appuyer et de soutenir les initiatives des administrations locales et de la société civile qui visent à éliminer les causes profondes des conflits

- Organisation et tenue de 4 ateliers ou demi-journées de réunion pour conseiller les autorités locales et les organisations de la société civile afin de favoriser la mise en place d'initiatives et de mécanismes d'atténuation et de règlement des conflits

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.3 Progrès réalisés dans la mise en œuvre, par les autorités nationales, de mesures de sécurité temporaires et de stabilisation, et dans l'élaboration d'un programme national pour le secteur de la sécurité

2.3.1 Augmentation du nombre de politiques et de textes législatifs élaborés et appliqués aux fins de réorganiser les forces de défense et de sécurité et de renforcer les organes de gouvernance du secteur de la sécurité (2014/15 : 2; 2015/16 : 32)

2.3.2 Augmentation du nombre de membres des forces de défense et de sécurité et ex-combattants dont les antécédents ont été vérifiés (2014/15 : 500; 2015/16 : 1 500)

Produits

- Réunions mensuelles ou bimestrielles du comité stratégique et des comités techniques sur la réforme du secteur de la sécurité, coprésidées par les autorités nationales et la MINUSCA, et réunions spéciales de supervision et de coordination de la réforme du secteur de la sécurité
- Conseils stratégiques et techniques et mentorat, dans le cadre de réunions et de séances d'information régulières à la commission supérieure chargée du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration ainsi que de la réforme du secteur de la sécurité, au sujet de la réforme en question et des ressources à mobiliser pour cette institution nationale
- Conseils stratégiques et techniques, aux autorités nationales concernées, sur l'élaboration de documents de politique générale, et recommandations sur les missions de court et moyen terme ainsi que sur les grandes orientations à long terme, les mandats, la dimension, la structure et la composition des forces de défense et de sécurité
- Création d'une base de données permettant une meilleure gestion des ressources humaines des forces de défense et de sécurité
- Conseils techniques pour la rédaction de la nouvelle constitution, portant sur les fonctions et responsabilités des forces de défense et de sécurité, notamment dans les périodes d'état d'urgence, de siège et d'exception, et sur la définition des compétences du Chef de l'État, du Gouvernement et du Parlement vis-à-vis des forces de défense et de sécurité
- Assistance technique aux autorités nationales pour réviser et renforcer les lois, codes de conduite des forces de défense et de sécurité et procédures disciplinaires en lien avec la réforme du secteur de la sécurité
- Organisation et tenue d'un séminaire sur la réforme du secteur de la sécurité à l'intention de 50 membres d'organes exécutifs et législatifs de gouvernance de la sécurité, membres des forces de défense et de sécurité, de groupes armés et de la société civile
- Organisation et tenue de séances d'information trimestrielles et d'activités de mentorat destinées à renforcer les capacités du Parlement national, et en particulier de sa Commission de défense et de sécurité, afin qu'il puisse remplir son rôle d'organe civil de contrôle du secteur de la sécurité, notamment en approuvant les politiques, lois et budgets relatifs au secteur de la sécurité et en inspectant les forces de défense et de sécurité et les organes exécutifs de gouvernance de la sécurité
- Assistance technique et stratégique, au moyen de conseils et par l'élaboration et la mise en œuvre des projets de regroupement et d'hébergement des membres des forces de défense, en vue de la remise en état des casernes et de la gestion des ressources humaines

Facteurs externes : Les conditions de sécurité et la volonté politique des autorités nationales sont propices au déploiement en temps utile des ressources humaines nécessaires

Tableau 8

Ressources humaines : composante 2 (appui au processus politique, à la réconciliation et à l'organisation d'élections)

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SSG/SGA</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
Division des affaires politiques									
Postes approuvés 2014/15	–	2	12	14	3	31	3	22	56
Postes proposés 2015/16	–	2	12	14	3	31	3	22	56
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des affaires électorales									
Postes approuvés 2014/15	–	1	9	3	1	14	1	–	15
Postes proposés 2015/16	–	1	9	3	1	14	1	42	57
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	42	42
Emplois de temporaire approuvés ^b 2014/15	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire proposés ^b 2015/16	–	–	4	23	1	28	2	–	30
Variation nette	–	–	4	23	1	28	2	–	30
Total partiel									
Effectif approuvé 2014/15	–	1	9	3	1	14	1	–	15
Effectif proposé 2015/16	–	1	13	26	2	42	3	42	87
Variation nette	–	–	4	23	1	28	2	42	72
Groupe de la réforme du secteur de la sécurité									
Postes approuvés 2014/15	–	–	3	1	–	4	2	1	7
Postes proposés 2015/16	–	–	3	1	–	4	2	1	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total									
Postes approuvés 2014/15	–	3	24	18	4	49	6	23	78
Postes proposés 2015/16	–	3	24	18	4	49	6	65	120
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	42	42
Emplois de temporaire approuvés ^b 2014/15	–	–	–	–	–	–	–	–	–

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SSG/SGA</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
Emplois de temporaire proposés ^b 2015/16	–	–	4	23	1	28	2	–	30
Variation nette	–	–	4	23	1	28	2	–	30
Total									
Effectif approuvé 2014/15	–	3	24	18	4	49	6	23	78
Effectif proposé 2015/16	–	3	28	41	5	77	8	65	150
Variation nette	–	–	4	23	1	28	2	42	72

Abréviations : SGA : secrétaire général adjoint; SSG : sous-secrétaire général.

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 28 emplois de temporaire

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 emplois de temporaire

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 42 postes

Section des affaires électorales

55. Les modifications du tableau d'effectifs proposées pour la Section des affaires électorales sont récapitulées dans le tableau 9 ci-après.

Tableau 9

Ressources humaines : Section des affaires électorales

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>
Poste/emploi de temporaire	+1	P-4	Responsable des opérations et de la logistique	Création d'un emploi de temporaire
	+1	P-4	Spécialiste de la problématique hommes-femmes	Création d'un emploi de temporaire
	+1	P-4	Responsable de la sécurité	Création d'un emploi de temporaire
	+1	P-4	Responsable des bases de données	Création d'un emploi de temporaire
	+1	P-3	Responsable des opérations et de la logistique	Création d'un emploi de temporaire
	+1	P-3	Responsable de la formation	Création d'un emploi de temporaire
	+1	P-3	Juriste	Création d'un emploi de temporaire
	+2	P-3	Coordonnateur des activités sur le terrain	Création d'emplois de temporaire
	+14	P-3	Coordonnateur régional	Création d'emplois de temporaire
	+1	P-3	Responsable des bases de données	Création d'un emploi de temporaire
	+1	P-3	Responsable de l'informatique et des listes électorales	Création d'un emploi de temporaire

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>
+2	P-3	Responsable des relations extérieures et de la communication	Création d'emplois de temporaire
+1	SM	Assistant administratif	Création d'un emploi de temporaire
+2	GN	Assistant aux élections	Création d'emplois de temporaire
+2	VNU	Agent chargé des opérations et de la logistique	Création de postes
+1	VNU	Agent chargé de l'établissement des rapports	Création de poste
+17	VNU	Conseiller en logistique	Création de postes
+17	VNU	Conseiller pour l'instruction civique	Création de postes
+1	VNU	Conseiller pour la gestion des bases de données	Création de poste
+2	VNU	Conseiller pour les relations extérieures et la communication	Création de postes
+2	VNU	Conseiller pour l'instruction civique et l'éducation des électeurs	Création de postes

Abréviations : SM : agent du Service mobile; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national; VNU : Volontaire des Nations Unies.

56. Le tableau d'effectif approuvé pour la Section des affaires électorales comprend 15 postes : 1 administrateur général chargé des affaires électorales (D-1), 1 fonctionnaire chargé de la planification et des opérations (P-5), 6 spécialistes des affaires électorales (P-4), 1 coordonnateur juridique (P-4), 1 logisticien (P-4), 3 coordonnateurs régionaux (P-3), 1 assistant administratif (agent du Service mobile) et 1 chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

57. La principale responsabilité de la Section des affaires électorales sera d'aider l'Autorité nationale des élections à planifier les opérations électorales, notamment en élaborant un plan électoral comprenant un calendrier des opérations, un budget complet, un plan d'opérations et un plan logistique, dans le but d'établir un cadre normatif propice à la tenue d'élections crédibles. La Section sera chargée de renforcer les capacités des acteurs nationaux concernés par les élections à contribuer à la stabilisation de la transition et à préparer la prise de décisions stratégiques. Pour ce faire, la Section, en collaboration avec l'équipe de projet du PNUD responsable des élections, mettra l'accent sur la méthode de constitution des listes électorales, le calendrier des élections, la participation des femmes, des réfugiés et des déplacés ainsi que la mise en place de l'administration électorale à l'échelon local.

58. Afin d'appuyer les bons offices de la Mission, la Section des affaires électorales facilitera la coordination entre les donateurs, les partenaires internationaux et les institutions nationales en vue de mobiliser les ressources nécessaires pour financer les opérations électorales, de surveiller le déroulement des opérations et d'en rendre compte, dans un souci de transparence et de responsabilité mais aussi pour repérer d'éventuelles défaillances et y remédier. Après la tenue des élections, la Section apportera son aide pour la gestion des procédures de recours et des cérémonies d'investiture des responsables élus. Elle continuera de contribuer à stabiliser la situation à l'issue de la période de transition,

notamment en préparant le terrain pour des élections locales, en vue de renforcer l'action de consolidation de la paix et de faire avancer la démocratie et la décentralisation. La Section fournira également des conseils stratégiques concernant la réforme du système électoral et d'autres questions, en tenant compte des enseignements tirés des élections nationales.

59. La Section des affaires électorales épaulera l'Autorité nationale des élections dans la planification et la conduite des opérations pour les élections à venir, et l'aidera à organiser les activités postérieures aux élections et à préparer une stratégie en vue de la phase suivante du cycle électoral. La Mission procédera à un transfert important de connaissances techniques et logistiques, de façon à renforcer les compétences techniques de l'Autorité et des autres acteurs participant à l'organisation des élections, favorisant ainsi le développement de la démocratie au niveau local.

60. Dans cette optique, il est proposé de créer 42 postes de Volontaire des Nations Unies et 30 emplois de temporaire pour une durée de trois mois afin d'aider les autorités de transition, l'Autorité nationale des élections et les autres intervenants à constituer les listes électorales et à organiser le référendum constitutionnel et les élections législatives et présidentielle. Le personnel supplémentaire proposé apporterait un appui au processus électoral dans les domaines suivants : problématique hommes-femmes (1 P-4), affaires juridiques (1 P-3), établissement de rapports (1 Volontaire des Nations Unies), coordination à l'échelle régionale et sur le terrain (16 P-3 et 34 VNU), logistique et conduite des opérations (1 P-4, 1 P-3 et 2 VNU), gestion des bases de données (1 P-4, 1 P-3 et 1 VNU), informatique et constitution des listes électorales (1 P-3), formation (1 P-3), relations extérieures et communication (2 P-3 et 2 VNU), sécurité (1 P-4), sensibilisation de la population, instruction civique et éducation des électeurs (2 Volontaire des Nations Unies), assistance administrative (1 SM), et services de secrétariat (2 agents des services généraux recrutés sur le plan national). Les responsabilités afférentes aux postes supplémentaires sont brièvement décrites dans les paragraphes suivants.

61. Le spécialiste de la problématique hommes-femmes (P-4) travaillera en étroite collaboration avec le conseiller en la matière déjà en poste pour aider l'Autorité nationale des élections et les autres acteurs participant à l'organisation des élections à élaborer des stratégies, outils et structures destinés à promouvoir la participation des femmes au processus électoral et à intégrer la problématique hommes-femmes à ce processus et aux activités de l'Autorité et de la Section des affaires électorales.

62. Le juriste (P-3) aidera le coordonnateur juridique déjà en poste à mettre en place un mécanisme de gestion du contentieux électoral et travaillera aux côtés des institutions judiciaires de la République centrafricaine.

63. Le rédacteur de comptes rendus (Volontaire des Nations Unies) aidera le responsable du suivi des élections (P-4) déjà en poste à établir des rapports et surveiller les activités électorales. Il contribuera à faire connaître les actions menées par la Mission en vue des élections en établissant des rapports de situation et des documents d'analyse et d'information, et en coordonnant et facilitant le partage d'informations entre les différents acteurs.

64. Les coordonnateurs des activités sur le terrain (2 P-3) mèneront, avec les coordonnateurs régionaux et leurs équipes, des activités de coordination du processus électoral sur le terrain.

65. Des bureaux régionaux des affaires électorales seront mis en place dans tout le pays, sauf à Bangui, afin de couvrir les 16 préfectures : 6 dans l'ouest (Mbaiki, Nola, Berbérati, Bouar, Bozoum et Paoua), 5 dans le centre (Mobaye, Bossangoa, Sibut, Kaga Bandoro et Bambari) et 5 dans l'est (Birao, Bria, Obo, Bangassou et Ndélé). Ces bureaux apporteront un appui pour la tenue des élections et œuvreront au renforcement des capacités dans tout le pays. En plus des 3 coordonnateurs régionaux en exercice, il est proposé de recruter, en vue de la création de ces bureaux, des coordonnateurs régionaux supplémentaires (14 P-3), des conseillers en logistique (17 Volontaires des Nations Unies) et des conseillers pour l'instruction civique (17 Volontaires des Nations Unies). Chaque bureau régional des affaires électorales sera composé de 1 coordonnateur régional (P-3), 1 conseiller en logistique (Volontaire des Nations Unies) et 1 conseiller pour l'instruction civique (Volontaire des Nations Unies). Chaque bureau représentera la Section des affaires électorales dans sa zone géographique, communiquera avec tous les acteurs et partenaires intervenant dans le processus électoral, notamment les entités des Nations Unies présentes sur place, et fournira un appui technique et logistique aux bureaux locaux de l'Autorité nationale des élections.

66. La Cellule de logistique et de conduite des opérations sera constituée de 4 agents chargés des opérations et de la logistique (1 P-4, 1 P-3 et 2 VNU). Elle contribuera à la planification et à la coordination logistiques des élections et fournira une assistance pour le recensement technique du matériel et des fournitures nécessaires à la tenue des élections, ainsi que pour la conception de modules, méthodes et outils pratiques de formation à la logistique. Un système de suivi du matériel permettra de renforcer les moyens du personnel de l'Autorité nationale des élections chargé de la logistique.

67. La Cellule de gestion des bases de données comprendra 2 responsables des bases de données (1 P-4 et 1 P-3) et 1 conseiller pour la gestion des bases de données (Volontaire des Nations Unies), qui aideront l'Autorité nationale des élections à élaborer la structure, les logiciels et le matériel nécessaires à la constitution des listes électorales et au dépouillement des résultats du scrutin.

68. Le Responsable de l'informatique et des listes électorales (P-3) contribuera à élaborer la stratégie informatique de l'Autorité nationale des élections, à concevoir les logiciels et pratiques à adopter pour la constitution des listes électorales, à définir la méthodologie à suivre en matière de communication des résultats et à renforcer les effectifs chargés de l'informatique.

69. Un responsable de la formation (P-3) s'adjoindra à celui en exercice (P-4) pour aider l'Autorité nationale des élections à élaborer des stratégies de formation et de renforcement des capacités, ainsi que des méthodes, outils et manuels de formation en matière de constitution des listes électorales et de tenue des élections.

70. Deux responsables des relations extérieures et de la communication (P-3) et deux conseillers pour les relations extérieures et la communication (Volontaires des Nations Unies) coordonneront les relations entre l'Autorité nationale des élections, la Mission et les acteurs nationaux et internationaux intervenant dans le processus

électoral. Le personnel supplémentaire contribuera également au développement de stratégies de communication pour la Mission et l'Autorité nationale des élections.

71. Un responsable de la sécurité (P-4) aidera l'Autorité nationale des élections et la Mission à préparer un plan de sécurité pour les élections, concevra des modules de formation à destination des forces de sécurité locales et internationales et contribuera à la mise en place de structures de coordination des élections.

72. Deux conseillers pour l'instruction civique et l'éducation des électeurs (Volontaires des Nations Unies) aideront à concevoir la stratégie de sensibilisation de la population, d'instruction civique et d'éducation des électeurs, ainsi que des outils de renforcement des compétences.

73. En plus de l'assistant administratif présent sur place, chargé de créer et gérer le système d'archivage électronique, qui comprend les fichiers relatifs au personnel, il est proposé de recruter pour la période des élections un assistant administratif (agent du service mobile) supplémentaire qui contribuera à préparer les fiches de présence, organiser les réunions, rédiger la correspondance administrative et communiquer avec les Ressources humaines au sujet des prestations auxquelles le personnel a droit.

74. Deux commis (agents des services généraux recrutés sur le plan national) apporteront une aide aux activités électorales, au quartier général de la Mission. Ils fourniront des services de secrétariat et faciliteront la communication avec les autorités locales et les autres participants au processus électoral. Dans le cadre de ces tâches, ils apporteront des connaissances géographiques, politiques et linguistiques essentielles.

Composante 3 : rétablissement et extension de l'autorité de l'État

75. Compte tenu des difficultés structurelles et des problèmes de gouvernance qui prévalent en République centrafricaine depuis plusieurs dizaines d'années, la MINUSCA collaborera avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires en vue de renforcer l'administration du territoire (préfets et sous-préfets), les forces de police, la gendarmerie et les institutions judiciaires et pénitentiaires dans le cadre de la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit au lendemain de conflits et d'autres crises et elle dirigera les efforts de renforcement des capacités des institutions et structures administratives de l'État pour permettre au Gouvernement de s'acquitter efficacement de ses fonctions essentielles. La Mission soutiendra, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et en particulier le PNUD, la mise en place d'une administration civile et d'institutions locales de gouvernance en renforçant les capacités des membres de l'administration territoriale afin de garantir leur professionnalisme et leurs responsabilités, de façon à améliorer la qualité des services administratifs et sociaux fournis. En vue de s'acquitter de son mandat, la Mission contribuera à rétablir l'état de droit dans toutes les régions du pays, à lutter contre l'impunité et à assurer durablement le respect de l'ordre public en remettant en état les infrastructures connexes (tribunaux et établissements pénitentiaires), et en réintégrant les personnels judiciaire et pénitentiaire qualifiés et compétents.

3.1 Rétablissement progressif de l'état de droit en République centrafricaine

3.1.1 Augmentation du nombre d'affaires pénales ayant donné lieu à des poursuites (2014/15 : 10; 2015/16 : 100)

3.1.2 Augmentation du nombre de tribunaux ayant rouvert leurs portes (2014/15 : 7; 2015/16 : 15)

3.1.3 Augmentation du nombre d'établissements pénitentiaires rouverts dans les régions à l'extérieur de Bangui (2014/15 : 2; 2015/16 : 3)

3.1.4 Augmentation du nombre d'agents pénitentiaires nationaux ayant reçu une formation aux devoirs qui leur incombent en ce qui concerne l'application de l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus et d'autres normes nationales et internationales (2014/15 : 98; 2015/16 : 120)

Produits

- Fourniture de conseils sur le renforcement des capacités des forces de l'ordre centrafricaines dans le cadre de réunions mensuelles avec les interlocuteurs ministériels concernés et conduite de réunions hebdomadaires avec la direction de la police et de la gendarmerie nationales
- Organisation d'un stage de formation de 45 jours pour 20 spécialistes des questions pénitentiaires centrafricains à propos de la constitution d'une équipe d'intervention rapide pour la prison de Ngaragba, à Bangui
- Fourniture d'un appui technique à 6 fonctionnaires du Ministère de la justice dans le cadre de la préparation d'une évaluation initiale de la situation dans deux prisons en vue de planifier leur réouverture et de l'élaboration d'un plan stratégique pour l'administration pénitentiaire centrafricaine
- Visites dans des prisons et des centres de détention tous les deux mois afin de conseiller le Gouvernement sur les moyens techniques d'améliorer les conditions de détention
- Fourniture de conseils et d'une assistance technique (au moins 3 fois par semaine) dans le cadre de 5 ateliers de 2 jours chacun organisés à l'intention de 20 magistrats nationaux des tribunaux chargés des affaires pénales graves afin de leur permettre de mener des enquêtes impartiales et efficaces conformément aux normes internationales
- Réunions mensuelles avec les autorités policières et judiciaires en vue de fournir une assistance technique à la constitution des dossiers et à la collecte d'éléments de preuve qui pourraient être utilisés ultérieurement dans les procédures judiciaires et non judiciaires d'incrimination pour violations des droits de l'homme et du droit humanitaire
- Réunions hebdomadaires avec le Ministère de la justice au sujet de la mise au point d'un plan stratégique pour la justice qui comprendra le redéploiement progressif des représentants de la justice dans tout le pays et prévoira la mise en place de mesures de protection des victimes et des témoins, de services d'aide aux victimes et aux témoins et de mesures de protection pour les personnels des services de justice chargé des crimes graves
- Organisation de 3 sessions de formation aux procédures pénales et à l'administration des tribunaux à l'intention de 100 magistrats devant être redéployés dans les régions, et d'un stage de formation pour 50 magistrats et 10 policiers sur les techniques efficaces d'investigation des cas de violence sexuelle et sexuelle

- Fourniture d'un appui logistique au Ministère de la justice pour l'organisation de 3 audiences pénales, une dans chaque cour d'appel (Bangui, Bouar et Bambari)
- Fourniture d'un appui logistique au Ministère de la justice pour le transport de 5 membres du personnel judiciaire à l'occasion de 2 audiences foraines
- Organisation d'un séminaire pour 50 membres de l'ordre des avocats, représentants du Ministère de la justice et prestataires de l'aide juridique, sur la législation et les procédures requises pour établir un service d'aide juridique efficace destiné aux personnes indigentes
- Organisation, à l'intention de 98 agents pénitentiaires nationaux, d'un stage de formation consacré aux devoirs qui leur incombent pour l'application de l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.2 Rétablissement progressif des institutions gouvernementales et extension de l'autorité de l'État en République centrafricaine

3.2.1 Augmentation du nombre de représentants des autorités locales et de fonctionnaires déployés et dûment formés (2014/15 : sans objet; 2015/16 : 275)

3.2.2 Augmentation du nombre de membres de la police nationale, de la gendarmerie, de l'appareil judiciaire, de l'administration pénitentiaire et autres fonctionnaires déployés et dûment formés à la protection des civils (2014/15 : sans objet; 2015/16 : 100)

Produits

- 11 ateliers de renforcement des capacités, en coordination avec l'Union européenne et l'équipe de pays des Nations Unies, à l'intention de 275 préfets, sous-préfets, maires et fonctionnaires, concernant l'administration publique, les compétences essentielles de l'État, la gouvernance locale, la planification et la budgétisation des projets locaux de stabilisation et de reconstruction
- Mise au point d'un ensemble de mesures visant à renforcer les moyens nationaux de neutralisation des explosifs et munitions et de gestion des armes et des munitions
- Remise en état ou construction de 10 structures de l'administration civile grâce à des projets à effet rapide
- Réunions mensuelles avec la police et la gendarmerie nationales afin d'apporter une assistance technique au rétablissement d'une présence policière, judiciaire et pénitentiaire et de l'autorité dans les villes où la police de la MINUSCA est déployée, grâce à un appui à la planification et au déploiement de personnel recruté sur le plan national
- Construction, conformément aux normes nationales, d'un dépôt permanent de munitions, de 50 installations d'entreposage de munitions ou d'explosifs et de 5 arsenaux permanents pour aider les forces nationales de défense et de sécurité

Facteurs externes : Des conditions de sécurité adéquates, un déploiement en temps voulu des ressources humaines nécessaires, et une coopération des autorités nationales et provinciales

Tableau 10
Ressources humaines : composante 3 (rétablissement et extension de l'autorité de l'État)

Catégorie

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel Volontaires des Nations Unies		Total
	SGA/SSG	D-2/ D-3	P-5/ P-4	P-3/ P-2	Service mobile		recruté sur le plan national ^a		
Section des affaires judiciaires et pénitentiaires									
Postes approuvés 2014/15	–	1	16	20	1	38	22	9	69
Postes proposés 2015/16	–	1	16	20	1	38	22	9	69
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des affaires civiles									
Postes approuvés 2014/15	–	1	6	7	1	15	35	–	50
Postes proposés 2015/16	–	1	6	8	2	17	63	8	88
Variation nette	–	–	–	1	1	2	28	8	38
Total									
Effectif approuvé 2014/15	–	2	22	27	2	53	57	9	119
Effectif proposé 2015/16	–	2	22	28	3	55	85	17	157
Variation nette	–	–	–	1	1	2	28	8	38

Abréviations : SGA : secrétaire général adjoint; SSG : sous-secrétaire général.

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 28 postes

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 8 postes

Section des affaires civiles

76. Le tableau 11 ci-dessous récapitule les modifications du tableau d'effectifs proposées pour la Section des affaires civiles

Tableau 11

Ressources humaines : Section des affaires civiles

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification
Postes	+1	P-3	Administrateur de programmes	Création
	+1	SM	Assistant (programmes)	Création
	+28	GN	Assistant chargé de la liaison avec la population locale	Création
	+8	VNU	Spécialiste des affaires civiles	Création

Abréviations : GN : agent des services généraux recruté sur le plan national; SM : Service mobile; VNU : Volontaire des Nations Unies.

77. Le tableau d'effectifs approuvé pour la Section des affaires civiles comprend 50 postes : 1 directeur de la Section des affaires civiles (D-1), 22 spécialistes des affaires civiles (1 P-5, 5 P-4, 7 P-3, 9 AN), 1 assistant administratif (agent du Service mobile), 24 assistants chargés de la liaison avec la population locale (agents des services généraux recrutés sur le plan national) 1 assistant aux affaires civiles (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 1 chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

78. La Section des affaires civiles continuera de soutenir les efforts déployés au niveau local en faveur du dialogue politique et de la réconciliation, et elle coopérera avec les autorités nationales et locales pour appuyer les initiatives de médiation et de règlement des conflits, en étroite collaboration avec d'autres acteurs concernés, et favoriser le rétablissement et l'extension de l'autorité de l'État. Elle mettra l'accent sur trois grands thèmes du processus de développement politique et social au niveau des bureaux locaux : a) la gouvernance locale, l'aide au rétablissement de l'autorité de l'État et le renforcement des services sociaux au niveau local, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies; b) les contacts avec les collectivités, l'appui aux organisations de la société civile, en particulier les jeunes et les femmes, et le renforcement de la confiance, notamment par des activités de sensibilisation; c) le dialogue intercommunautaire, la cohésion sociale, le règlement des conflits et les initiatives de lutte contre la violence communautaire.

79. Pendant la seconde année complète de fonctionnement de la Mission, la Section des affaires civiles s'acquittera d'une fonction politique au niveau local et jouera un rôle de premier plan consistant à appuyer la Mission et d'autres acteurs extérieurs, à se consacrer au renforcement de la confiance, à la gestion des conflits et à l'aide aux agents de l'État, et à identifier et concevoir des interventions aux niveaux local et communautaire destinées à susciter ou renforcer un engagement en faveur d'un processus politique dirigé par les autorités nationales. En plus de s'employer à renforcer la stabilité et les conditions de sécurité, la Section des affaires civiles jouera un rôle de plus en plus important dans le rétablissement de l'autorité de l'État et de la cohésion sociale, qui revêtent une importance fondamentale dans la stratégie de retrait de la MINUSCA.

80. Sur l'ensemble des effectifs approuvés, 24 assistants chargés de la liaison avec la population locale sont actuellement déployés dans 12 bases d'opérations dans les comtés. Jusqu'à présent, les mesures de protection se sont avérées plus efficaces dans les zones où les soldats avaient noué de bons rapports avec les communautés locales et où ils avaient instauré un climat de confiance. Sur la base des pratiques optimales et des enseignements tirés de l'expérience au sein de la MONUSCO, de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et en République centrafricaine, il est recommandé d'affecter à chaque base d'opérations de comté deux assistants chargés de la liaison avec la population locale qui seraient chargés d'entreprendre simultanément toute une série d'activités complémentaires et liées les unes aux autres. Ces activités sont liées aux trois fonctions principales de la Section des affaires civiles à l'échelon local, à savoir la protection, la cohésion sociale et le règlement des conflits et le rétablissement de l'autorité de l'État. Dans ce contexte et étant donné qu'il est prévu de créer 14 bases d'opérations de comté supplémentaires pour l'exercice 2015/16, il est proposé de créer 28 postes d'assistant chargé de la liaison avec la population locale (agents des services généraux recrutés sur le plan national), qui seront répartis en binôme dans chaque base.

81. Pour l'exercice 2015/16, la Mission prévoit de développer, de renforcer ou de créer huit bureaux locaux et bureaux auxiliaires intégrés (Bambari, Bossangoa, Berberati, Paoua, Ndélé, Bangassou, Birao et Obo) et trois bureaux régionaux de secteur (Bouar, Kaga Bandoro et Bria). À cet égard, il est proposé de créer huit nouveaux postes de spécialiste des affaires civiles (Volontaire des Nations Unies) chargé d'entreprendre les activités principales de la Section dans ces huit bureaux.

82. Compte tenu des propositions de projets à effet rapide visant à contribuer à la réalisation du mandat de la Mission et à gagner la confiance de la population dans le processus de consolidation de la paix, tout en veillant au rétablissement de l'autorité de l'État dans des domaines spécifiques et en s'assurant que le nombre des projets concernant le processus politique et la protection des civils augmente pendant l'exercice 2014/15, passant de 40 à 66, il est proposé de créer un poste d'administrateur de programmes (P-3) et un poste d'assistant (programmes) (agent du Service mobile). L'administrateur de programmes sera chargé de gérer et de coordonner le programme de projets à effet rapide en collaboration avec les chefs de section et les chefs des bureaux régionaux pour : a) identifier les besoins de mise en place de projets, organiser la sélection et l'examen de ceux-ci et superviser la signature d'accords; b) garantir le respect du principe de responsabilité, informer les partenaires d'exécution de la mise en œuvre du projet et assurer la liaison avec ceux-ci; et c) suivre et faciliter la coordination interne et externe. L'assistant (programmes) aidera l'administrateur de programmes dans ses tâches administratives et de programmation et il sera également chargé de contrôler le budget, le décaissement des fonds, les dépenses, la communication, la restitution des fonds excédentaires aux partenaires d'exécution et la gestion des dossiers.

Composante 4 : appui

83. La composante appui de la Mission fournira des services logistiques, administratifs et de sécurité efficaces et efficients pour aider la Mission à s'acquitter de son mandat en exécutant les produits correspondants. Ces services couvriront l'administration du personnel, la construction et l'entretien de locaux à usage de bureaux et de logements, les technologies informatiques et des communications, les transports aériens, fluviaux et terrestres, les services médicaux, la gestion des biens, les services de conférence et les services de base-vie ainsi que les opérations d'approvisionnement et de réapprovisionnement.

84. L'équipe de direction de l'appui à la mission, qui sera basée à Bangui, donnera des orientations stratégiques et des conseils de politique générale et assurera la liaison avec le Gouvernement, le Siège de l'ONU et les autres opérations de maintien de la paix. Les effectifs seront déployés de façon à assurer toutes les fonctions essentielles sur le terrain en étant aussi proches que possible des clients, afin de réduire les temps de réaction, de parvenir à un bon rapport coût-efficacité et de réaliser des économies d'échelle aux différentes étapes de la prestation des services.

85. La structure d'appui à la Mission se compose du Directeur de l'appui à la mission, du Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, du pilier Services et de la Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications.

86. Le Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement s'occupera des achats et de leur planification, de la gestion des biens, de l'entreposage centralisé et

de la gestion des marchés. Le pilier Services comprendra le Centre d'appui à la Mission, la Section du génie et de la gestion des installations, la Section des approvisionnements (carburant et rations), la Section intégrée des mouvements et des transports aériens et terrestres et la Section des services médicaux.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

4.1 Renforcement de l'efficacité et de l'efficience de l'appui logistique et administratif à la Mission

4.1.1 Augmentation du nombre d'installations, dont le quartier général intégré de la Mission, des bureaux extérieurs, des aérodromes et des logements (2014/15 : 45; 2015/16 : 61)

4.1.2 Déploiement d'une proportion accrue des effectifs civils prévus au 30 juin 2016

Produits
Amélioration des services

- Étant donné que la Mission n'en est qu'à sa deuxième année de fonctionnement, toute amélioration des services interviendra au cours des exercices futurs, en fonction des réalités sur le terrain

Militaires, personnel de police et personnel civil

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 240 observateurs militaires et 9 760 membres, dont 200 officiers d'état-major, 400 membres de la Police des Nations Unies et 1 400 membres des unités de police constituées, et administration d'un effectif maximum de 1 640 membres du personnel civil, à savoir 784 fonctionnaires recrutés sur le plan international (dont 68 temporaires), 665 agents recrutés sur le plan national (y compris 3 temporaires), 191 Volontaires des Nations Unies et 20 agents fournis par des gouvernements
- Établissement de 160 rapports périodiques sur la vérification, le contrôle et l'inspection du matériel appartenant aux contingents et le soutien logistique autonome des contingents et des unités de police constituées
- Approvisionnement en rations alimentaires et fourniture de 156 240 rations de réserve pouvant nourrir jusqu'à 9 560 membres des contingents (à l'exclusion des officiers d'état-major) et 1 400 membres d'unités de police constituées
- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline à l'intention de tous les membres du personnel militaire, policier et civil, prévoyant des séances de formation, des activités de prévention, des mesures de suivi, des sanctions disciplinaires et l'élaboration de recommandations concernant les mesures disciplinaires à prendre en cas de faute professionnelle

Installations et infrastructure

- Entretien et réparation de 32 anciens sites des contingents et des unités de police constituées de la Mission internationale de soutien à la République centrafricaine sous conduite africaine (MISCA), des 3 postes de commandement de secteur (Bouar, Kaga Bandoro et Bria), de 4 bâtiments à Bangui et de 5 pistes non revêtues à Bria, Kaga Bandoro, Bossangoa, Bouar et Bambari
- Mise en place du quartier général permanent de la Mission, d'une base logistique à l'aéroport M'poko de Bangui, de 8 bureaux régionaux, d'une base de soutien logistique de l'avant à Bouar, d'installations médicales des Nations Unies de niveau I dans les 3 secteurs et 8 sous-secteurs, de camps de toile modulaires pouvant accueillir 300 personnes dans les 3 postes de commandement de secteur et 150 personnes dans 3 sous-secteurs (Bassangoa, Berberati et Bambari), de 4 sites de gestion des déchets à la base logistique M'poko de Bangui et des 3 postes de commandement de secteur (Bria, Kaga Bandoro et Bouar)

- Entretien et réfection de 12 km de voies municipales à Bangui et remise en état de 750 km des principaux axes d'approvisionnement dans les 3 secteurs
- Exploitation et entretien de 28 stations de traitement des eaux, 30 puits, 30 stations de traitement des eaux usées et 236 groupes électrogènes dans d'anciens camps de la MISCA et des complexes des Nations Unies

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 879 véhicules des Nations Unies, dont des véhicules blindés, dans 5 ateliers dans les 3 postes de commandement de secteur et d'autres bureaux locaux, et fourniture de 10,3 millions de litres de carburant et lubrifiant destinés aux véhicules terrestres, dont 5,9 millions aux véhicules appartenant aux contingents
- Mise en place d'une navette fonctionnant 7 jours sur 7 pour le transport de 350 membres du personnel par jour en moyenne, entre leur lieu de résidence et les sites de la Mission

Transports aériens

- Exploitation et entretien de 4 avions et 9 hélicoptères
- Entreposage et distribution de 7,8 millions de litres de carburant et lubrifiant destinés aux opérations aériennes

Communications

- Exécution progressive de l'installation, mise en service, exploitation et maintenance d'un réseau satellite pour les communications par voix, télécopie et vidéo et pour la transmission de données, comptant une station centrale à Bangui, 60 microterminaux VSAT répartis sur l'ensemble de la zone de la Mission, 45 centraux téléphoniques, 50 liaisons hertziennes et 45 stations de réception par satellite additionnelles pour Internet, et mise en service de 60 téléphones mobiles par satellite et d'un système radio multiplex pour les communications vocales sécurisées du personnel de la Mission, et assistance à cet égard
- Fourniture d'un appui technique pour 1 091 émetteurs-récepteurs haute fréquence et 87 répéteurs VHF, assortis de leur base et d'unités mobiles et portatives, et entretien de dispositifs de vidéoconférence pour toutes les installations du quartier général de la Mission et dans les bureaux régionaux

Informatique

- Fourniture d'un appui technique pour des ordinateurs pouvant servir à 2 307 utilisateurs au maximum et pour l'infrastructure TIC de 45 sites au maximum
- Création, installation et maintenance de 45 réseaux locaux avec et sans fil, faisant partie intégrante du réseau longue distance de la Mission, de 45 serveurs, de 675 imprimantes et de 675 expéditeurs numériques, répartis sur environ 45 sites

Santé

- Exploitation et entretien d'un dispensaire des Nations Unies de niveau I, d'un hôpital des Nations Unies de niveau II à Bangui, de 10 postes de soins d'urgence et de premiers secours des Nations Unies dont 5 à Bangui et 5 autres à Bambari, Bossangoa, Bangassou, Beberrati et Ndélé
- Entretien du dispositif d'évacuation par voies terrestre et aérienne de la Mission sur tous les sites de l'ONU, notamment vers des hôpitaux de niveaux III et IV hors de la République centrafricaine
- Conduite de programme de sensibilisation au VIH, y compris entre collègues, et fourniture de services de consultation et de dépistage confidentiels pour l'ensemble du personnel de la Mission

Sécurité

- Fourniture d'une protection rapprochée 24 heures sur 24 aux responsables de la Mission et aux personnalités en visite
- Initiation aux questions de sécurité et organisation d'exercices de lutte contre les incendies et d'évacuation en cas d'incendie pour tous les nouveaux membres du personnel

Facteurs externes : Les conditions de sécurité doivent permettre la circulation sans encombre du personnel et le déploiement des ressources opérationnelles. Les biens et services doivent être fournis conformément aux contrats applicables.

Tableau 12
Ressources humaines : composante appui

<i>Catégorie</i>									Total
I. Contingents									
Effectif approuvé 2014/15									44
Effectif proposé 2015/16									44
Variation nette									–
<i>Personnel recruté sur le plan international</i>									
<i>Personnel Volontaires des Nations Unies</i>									
II. Personnel civil	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-3</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	Total partiel	<i>sur le plan national^a</i>	<i>Unies</i>	Total
Équipe Déontologie et discipline									
Postes approuvés 2014/15	–	–	2	2	1	5	1	–	6
Postes proposés 2015/16	–	–	2	3	1	6	2	–	8
Variation nette	–	–	–	1	–	1	1	–	2
Section de la sécurité									
Postes approuvés 2014/15	–	–	2	15	97	114	126	4	244
Postes proposés 2015/16	–	–	2	15	97	114	126	4	244
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Division de l'appui à la mission									
Bureau du Directeur									
Postes approuvés 2014/15	–	1	2	2	6	11	7	–	18
Postes proposés 2015/16	–	1	2	2	6	11	7	–	18
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire approuvés ^b 2014/15	–	–	–	–	2	2	–	–	2
Emplois de temporaire proposés ^b 2015/16 ^a	–	–	–	–	2	2	–	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel Volontaires des Nations Unies		Total
	SGA/SSG	D-2/D-3	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile		recruté sur le plan national ^a		
Total partiel									
Effectif approuvé 2014/15	–	1	2	2	8	13	7	–	20
Effectif proposé 2015/16	–	1	2	2	8	13	7	–	20
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Directeur adjoint									
Postes approuvés 2014/15	–	1	9	6	40	56	99	19	174
Postes proposés 2015/16	–	1	9	6	35	51	108	11	170
Variation nette	–	–	–	–	(5)	(5)	9	(8)	(4)
Emplois de temporaire approuvés ^b 2014/15	–	–	–	–	10	10	–	–	10
Emplois de temporaire proposés ^b 2015/16	–	–	–	–	10	10	–	–	10
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel									
Effectif approuvé 2014/15	–	1	9	6	50	66	99	19	184
Effectif proposé 2015/16	–	1	9	6	45	61	108	11	180
Variation nette	–	–	–	–	(5)	(5)	9	(8)	(4)
Pilier Services									
Postes approuvés 2014/15	–	1	15	15	91	122	94	12	228
Postes proposés 2015/16	–	1	15	21	106	143	125	20	288
Variation nette	–	–	–	6	15	21	31	8	60
Emplois de temporaire approuvés ^b 2014/15	–	–	1	3	10	14	–	–	14
Emplois de temporaire proposés ^b 2015/16	–	–	1	3	10	14	–	–	14
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel									
Effectif approuvé 2014/15	–	1	16	18	101	136	94	12	242
Effectif proposé 2015/16	–	1	16	24	116	157	125	20	302
Variation nette	–	–	–	6	15	21	31	8	60
Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement									
Postes approuvés 2014/15	–	1	8	8	33	50	21	1	72
Postes proposés 2015/16	–	1	8	8	33	50	21	1	72
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire approuvés ^b 2014/15	–	–	–	1	13	14	–	–	14

II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-3	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Emplois de temporaire proposés ^b 2015/16	–	–	–	1	13	14	–	–	14
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel									
Effectif approuvé 2014/15	–	1	8	9	46	64	21	1	86
Effectif proposé 2015/16	–	1	8	9	46	64	21	1	86
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications									
Postes approuvés 2014/15	–	–	3	2	43	48	23	–	71
Postes proposés 2015/16	–	–	3	3	43	49	24	–	73
Variation nette	–	–	–	1	–	1	1	–	2
Services d'appui – Entebbe									
Base de soutien logistique de la MONUSCO et Bureau régional d'achat									
Effectif approuvé 2014/15	–	–	–	2	6	8	10	–	18
Effectif proposé 2015/16	–	–	–	2	6	8	10	–	18
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire approuvés ^b 2014/15	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Emplois de temporaire proposés ^b 2015/16 ^a	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel									
Effectif approuvé 2014/15	–	–	–	2	6	8	11	–	19
Effectif proposé 2015/16	–	–	–	2	6	8	11	–	19
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Personnel civil									
Postes approuvés 2014/15	–	4	41	52	317	414	381	36	831
Postes proposés 2015/16	–	4	41	60	327	432	423	36	891
Variation nette	–	–	–	8	10	18	42	–	60
Emplois de temporaire approuvés ^b 2014/15	–	–	1	4	35	40	1	–	41
Emplois de temporaire proposés ^b 2015/16 ^a	–	–	1	4	35	40	1	–	41
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel Volontaires des Nations Unies		Total
	SGA/SSG	D-2/ D-3	P-5/ P-4	P-3/ P-2	Service mobile		recruté sur le plan national ^a		
Total, personnel civil									
Effectif approuvé 2014/15	–	4	42	56	352	454	382	36	872
Effectif proposé 2015/16	–	4	42	64	362	472	424	36	932
Variation nette	–	–	–	8	10	18	42	–	60
Total (total I et II)									
Effectif approuvé 2014/15	–	4	42	56	352	454	382	36	916
Effectif proposé 2015/16	–	4	42	64	362	472	424	36	976
Variation nette	–	–	–	8	10	18	42	–	60

Abréviations : SGA : secrétaire général adjoint; SSG : sous-secrétaire général, MONUSCO : Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), frais liés au personnel civil.

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 18 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 42 postes

Équipe Déontologie et discipline

87. Le tableau 13 ci-dessous récapitule les modifications du tableau d'effectifs proposées pour l'Équipe Déontologie et discipline

Tableau 13

Ressources humaines : Équipe Déontologie et discipline

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification
Postes	+1	P-3	Spécialiste de la déontologie et de la discipline	Création
	+1	AN	Spécialiste de la déontologie et de la discipline	Création

Abréviations : AN : administrateur recruté sur le plan national.

88. Le tableau d'effectifs approuvé pour l'Équipe Déontologie et discipline comprend six postes : 1 chef de l'Équipe Déontologie et discipline (P-5), 3 spécialistes de la déontologie et de la discipline (1 P-4 et 2 P-3), 1 assistant Déontologie et Discipline (agent du Service mobile) et 1 assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national).

89. L'Équipe Déontologie et discipline, qui relève directement du Représentant spécial du Secrétaire général, par l'intermédiaire du Chef de cabinet, continuera : a) de fournir des orientations et des avis techniques à la Mission sur les questions relatives à la déontologie et à la discipline, et assurera l'application cohérente des normes de déontologie à toutes les catégories de personnel; b) de gérer les plaintes

et rapports faisant état d'inconduite, en les transmettant au Chef de la Mission ou au Bureau des services de contrôle interne selon qu'il convient; c) d'établir et de tenir à jour une base de données de tous les cas d'inconduite au sein de la Mission et de présenter un rapport mensuel au Groupe Déontologie et discipline du Siège; et d) d'organiser à l'intention du personnel de la Mission des séances de formation à la déontologie et à la discipline ainsi qu'à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

90. Compte tenu de l'effectif civil et en tenue proposé pour la Mission et de la portée géographique de ses opérations, l'Équipe Déontologie et discipline devra être solidement constituée pour influencer réellement sur la capacité de la Mission à s'acquitter de son mandat et sur la manière dont est perçue la Mission dans le pays d'accueil. En plus de gérer les dossiers au jour le jour, l'Équipe s'emploie à mettre au point des mesures de prévention des comportements répréhensibles, comme l'exploitation et les atteintes sexuelles, afin d'assurer la bonne réputation de la Mission. À cet égard, il est proposé de créer deux postes de spécialiste de la déontologie et de la discipline (1 P-3 et 1 administrateur recruté sur le plan national).

91. Le spécialiste de la déontologie et de la discipline (P-3) sera chargé d'assurer des formations sur les questions de déontologie et de discipline, notamment des formations spécialisées sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, en formant directement le personnel de la MINUSCA ou en formant des formateurs au sein du personnel des contingents; d'aider d'autres spécialistes de la déontologie et de la discipline à exécuter les activités devant être menées dans toute la zone de la Mission, comme le recensement et l'évaluation des risques éventuels d'inconduite de membres du personnel de la MINUSCA, risques auxquels il s'attaquera en élaborant et en mettant en œuvre des mesures de prévention spécifiques et adaptées; de participer à l'examen des plaintes faisant état d'inconduite mettant en cause des membres du personnel recruté sur le plan international et à la gestion des cas signalés à l'échelle de la Mission; d'examiner des rapports de fin d'enquêtes et de formuler des recommandations destinées à être mises en œuvre par la Mission, selon qu'il conviendra.

92. Le spécialiste de la déontologie et de la discipline (administrateur recruté sur le plan national) aidera les spécialistes de la déontologie et de la discipline déjà en poste à élaborer et mettre en œuvre la stratégie de formation, qui consistera notamment à assurer la coordination avec les cellules de formation dans toutes ses composantes, afin de garantir l'organisation cohérente et régulière des formations sur les questions de déontologie et de discipline, notamment des formations spécialisées sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles; de participer à l'élaboration de mesures de prévention et de fournir des rapports hebdomadaires sur les activités menées et sur le nombre de membres du personnel de la MINUSCA ayant bénéficié d'une formation; d'aider d'autres spécialistes de la déontologie et de la discipline à élaborer et mettre en œuvre la stratégie de communication externe, notamment en créant un site Web et d'autres outils pratiques; de participer à l'évaluation des risques et de contribuer à l'élaboration de la stratégie d'assistance aux victimes; et de participer à l'examen des plaintes faisant état d'inconduite de la part de membres du personnel civil recruté sur le plan national et à la gestion des cas signalés à l'échelle de la Mission; d'examiner des rapports de fin d'enquêtes et de formuler des recommandations destinées à être mises en œuvre par la Mission, selon qu'il conviendra.

Groupe de l'hygiène et de la sécurité du travail et de l'environnement

93. Le tableau 14 ci-dessous récapitule les modifications du tableau d'effectifs proposées pour le Groupe de l'hygiène et de la sécurité du travail et de l'environnement.

Tableau 14

Ressources humaines : Groupe de l'hygiène et de la sécurité du travail et de l'environnement

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	+1	P-4	Spécialiste des questions d'environnement	Réaffectation	Depuis le Bureau de l'appui au secteur de la Mission
	-1	P-3	Spécialiste des questions d'environnement	Transfert	Au Bureau de l'appui au secteur de la Mission

94. Le tableau d'effectifs approuvé pour le Groupe de l'hygiène et de la sécurité du travail et de l'environnement comprend deux postes : 1 spécialiste des questions d'environnement (P-3) et 1 assistant Environnement (agent du Service mobile). Le Groupe est chargé de contrôler et de mettre en œuvre les protocoles et normes de la Mission en matière d'hygiène et de sécurité du travail, afin de garantir que l'ensemble du personnel travaille dans des conditions sûres et saines sur le plan environnemental dans toute sa zone d'opération, tout en veillant à ce que la Mission ait un impact positif sur l'environnement et les populations avoisinantes.

95. Étant donné que le personnel civil et militaire sera entièrement déployé dans 45 sites, notamment des postes de commandement de secteur intégrés, des bureaux locaux, des antennes et d'autres sites, il est indispensable que la Mission dispose de moyens suffisants pour surveiller et limiter son empreinte écologique. À cet égard, il est proposé de créer un poste de spécialiste des questions d'environnement (P-4) grâce à la réaffectation d'un poste d'attaché d'administration du Bureau de l'appui au secteur de la Mission de la Division de l'appui à la mission.

96. Il est proposé de transférer un poste de spécialiste des questions d'environnement (P-3) au Bureau de l'appui au secteur de la Mission.

Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie

97. Le tableau 15 ci-après récapitule les modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs du Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie.

Tableau 15

Ressources humaines : Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>
Postes/emplois	+1	GN	Assistant administratif	Création

Abréviation : GN : agent des services généraux recruté sur le plan national.

98. Le tableau d'effectifs approuvé pour le Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie se compose de quatre postes et emplois de temporaire [2 conseillers du personnel (P-3), 1 assistant conseiller du personnel (agent du Service mobile) et 1 emploi de temporaire d'assistant au bien-être du personnel (agent du Service mobile)]. Le Groupe sera chargé d'apporter un soutien au personnel de la Mission dans le domaine de la gestion du stress et du conseil personnalisé, de faire des recommandations pour améliorer la qualité de vie et suivre la mise en œuvre des mesures prises en conséquence, conformément aux politiques du Département de l'appui aux missions. Il aura pour principale fonction de garantir un environnement de travail, de vie et de loisir sain pour toutes les catégories de personnel déployé dans la zone de la Mission.

99. Dans le cadre de la deuxième phase des opérations, de l'augmentation des effectifs de personnel en tenue et de personnel civil déployés et de l'expansion de la Mission à 45 sites, un nombre accru de visites est à prévoir afin d'aider le personnel à gérer les problèmes et les difficultés qu'il rencontrera au travail et dans la vie quotidienne ainsi qu'à garder un bon moral. À cet égard, il est proposé de créer un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) afin d'appuyer sur le plan administratif le personnel amené à voyager fréquemment vers différents sites.

Groupe de la gestion des conférences et des services de base vie

100. Le tableau 16 récapitule les modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs du Groupe de la gestion des conférences et des services de base vie.

Tableau 16

Ressources humaines : Groupe de la gestion des conférences et des services de base vie

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>
Postes/emplois	+10	GN	Traducteurs et interprètes	Création

Abréviation : GN : agent des services généraux recruté sur le plan national.

101. Le tableau d'effectifs approuvé pour le Groupe de la gestion des conférences et des services de base vie comprend 84 postes [1 chef de la gestion des conférences (P-3), 1 chef de la gestion des services de base vie (agent du Service mobile), 79 traducteurs/interprètes (1 SM, 2 AN, 74 GN et 2 VNU) et 3 assistants à la gestion des services de base vie (2 SM et 1 VNU)]. Le Groupe sera chargé de fournir des services d'interprétariat, en particulier aux contingents militaires et de police, et d'assurer la gestion des services de base vie à l'appui de 10 secteurs et bureaux régionaux sur le territoire de la République centrafricaine.

102. Des services de traduction et d'interprétariat sont nécessaires entre l'anglais et le français et entre la langue véhiculaire locale, le sango, et l'anglais et le français. Compte tenu des capacités actuelles, les traducteurs et interprètes ne sont pas en mesure de fournir le volume de services devenu nécessaire depuis la restructuration des contingents de la MISCA. Un effectif de 8 700 militaires et policiers ayant été

déployé au 31 janvier 2015, il est proposé de créer 10 postes de traducteur/interprète (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Bureaux de l'appui aux secteurs de la Mission

103. Le tableau 17 récapitule les modifications du tableau d'effectifs proposées pour les Bureaux de l'appui aux secteurs de la Mission.

Tableau 17

Ressources humaines : Bureaux de l'appui aux secteurs de la Mission

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>	
Postes/emplois	-1	P-4	Attaché d'administration	Réaffectation	Au Groupe de l'hygiène et de la sécurité du travail et de l'environnement
	+1	P-3	Spécialiste des questions d'environnement	Transfert	Du Groupe de l'hygiène et de la sécurité du travail et de l'environnement
	-2	SM	Administrateur chargé de l'appui régional	Transfert	Au Centre d'appui à la mission
	-1	SM	Assistant administratif	Transfert	Au Centre d'appui à la mission
	-2	SM	Assistant au soutien logistique	Transfert	Au Centre d'appui à la mission
	-5	GN	Assistant au soutien logistique	Transfert	Au Centre d'appui à la mission
	-8	VNU	Assistant au soutien logistique	Transfert	Au Centre d'appui à la mission

Abréviations : SM : Service mobile; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national; VNU : Volontaire des Nations Unies.

104. Le tableau d'effectifs approuvé pour les Bureaux de l'appui aux secteurs de la Mission se compose de 41 postes et emplois de temporaire [5 administrateurs chargés de l'appui régional (3 P-4 et 2 SM), 1 attaché d'administration (P-4), 10 assistants administratifs (8 SM et 2 VNU), 19 assistants au soutien logistique (2 SM, 5 AN et 12 VNU) et 6 emplois de temporaire d'assistant à l'appui régional (agents du Service mobile)]. Les Bureaux de l'appui au secteur de la Mission assureront l'ensemble de l'appui administratif, notamment la gestion des ressources humaines et les services financiers, à l'intention des secteurs, des sous-secteurs et des bureaux régionaux.

105. Il est proposé de réaffecter un attaché d'administration (P-4) à la fonction de spécialiste des questions d'environnement dans le Groupe de l'hygiène et de la sécurité du travail et de l'environnement en vue de renforcer les capacités existantes et de permettre à la Mission d'appliquer les politiques environnementales établies par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ainsi que les orientations du Secrétaire général en matière de respect de l'environnement.

106. Il est proposé de transférer un poste de spécialiste des questions d'environnement (P-3) depuis le Groupe de l'hygiène et de la sécurité du travail et de l'environnement.

107. Le transfert proposé de 18 postes des Bureaux de l'appui aux secteurs de la Mission, décrit dans le tableau 17 ci-dessus, est expliqué dans la proposition relative au Centre d'appui à la mission.

Section des finances et du budget

108. Le tableau 18 récapitule les modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs de la Section des finances et du budget.

Tableau 18

Ressources humaines : Section des finances et du budget

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>
Postes/emplois	+1	AN	Fonctionnaire des finances et du budget	Création
	+1	GN	Assistant aux archives	Création

Abréviations : AN : administrateur recruté sur le plan national; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national.

109. Le tableau des effectifs approuvé pour la Section des finances et du budget se compose de 20 postes et emplois de temporaire [1 chef de la Section des finances et du budget (P-5), 4 fonctionnaires des finances et du budget (1 P-4, 2 SM et 1 AN), 13 assistants (budget et finances) (9 SM et 4 GN), 1 assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 1 emploi de temporaire d'assistant (budget et finances) (agent du Service mobile)].

110. La Section des finances et du budget continuera de donner des directives pour la planification de l'établissement du budget et de fournir un appui pour l'administration des fonds d'affectation spéciale relatifs à la MINUSCA. Elle tiendra la comptabilité de la Mission, contrôlera et approuvera les engagements et les décaissements, et veillera à la bonne application du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation ainsi que des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS).

111. La Section se constitue du Groupe du budget et du Groupe des finances. Le Groupe du budget est dirigé par un fonctionnaire des finances et du budget (P-4), qui est épaulé par deux fonctionnaires des finances et du budget (1 SM et 1 AN) et quatre assistants (budget et finances) (agents du Service mobile); le Groupe des finances est dirigé par un fonctionnaire des finances et du budget (agent du Service mobile), épaulé par seulement cinq assistants (budget et finances) (agents du Service mobile). Le Groupe des finances est notamment chargé des achats de faible valeur, des paiements urgents, des paiements de la prime de danger aux membres du personnel en service temporaire, du paiement des sommes forfaitaires au titre du congé de détente, de la coordination avec le Centre de services régional d'Entebbe et du suivi des factures impayées, des examens réguliers et de la régularisation des comptes de gestion des postes non soldés, de l'application des recommandations d'audit et des fonctions de contrôle financier. À cet égard, il est proposé de créer un poste de fonctionnaire des finances (administrateur recruté sur le plan national) afin de renforcer les capacités nationales, au niveau professionnel, dans le domaine de l'application du Règlement financier et des règles de gestion financière de

l'Organisation, des directives et procédures administratives et du système Umoja. Cette capacité supplémentaire permettrait à la Mission de répondre aux demandes de services auxquelles elle fait actuellement face et de veiller au bon déroulement de la transition lorsque la MINUSCA commencera à exécuter le programme de nationalisation prévu pour les années à venir.

112. Il est proposé de créer un poste d'assistant aux archives (agent des services généraux recruté sur le plan national) qui remplira une fonction d'appui continue et de long terme, actuellement assumée par un vacataire recruté sur le plan national, qui est autorisé à travailler neuf mois au maximum sur une période de 12 mois. L'assistant aux archives gère et conserve les documents accessibles au personnel et aux auditeurs.

Section de la gestion des ressources humaines

113. Le tableau 19 récapitule les modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs de la Section de la gestion des ressources humaines.

Tableau 19

Ressources humaines : Section de la gestion des ressources humaines

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>
Postes/emplois	+1	AN	Spécialiste des ressources humaines	Création

Abréviation : AN : administrateur recruté sur le plan national.

114. Le tableau d'effectifs approuvé pour la Section de la gestion des ressources humaines se compose de 23 postes et emplois de temporaire [1 chef de la Section des ressources humaines (P-5), 6 spécialistes des ressources humaines (2 P-4, 1 P-3, 2 SM et 1 AN), 14 assistants chargés des ressources humaines (6 SM et 8 AN) et 2 emplois de temporaire d'assistants chargés des ressources humaines (agents du Service mobile)].

115. Pour garantir l'efficacité du traitement des demandes, il faut un niveau suffisant de liaison avec les autorités du pays d'accueil. Il est impératif de suivre les déplacements pour faciliter l'hébergement dans les logements (maisons d'hôtes) prévus pour les transits par la Mission, en coordination avec le Groupe de la gestion des services de base vie, d'en rendre compte afin d'appuyer le paiement des factures d'hôtels reçues ultérieurement ou de recouvrer les dépenses encourues, le cas échéant. À cet égard, il est proposé de créer un poste de spécialiste des ressources humaines (administrateur recruté sur le plan national).

Centre d'appui à la mission

116. Le tableau 20 récapitule les modifications du tableau d'effectifs proposées pour le Centre d'appui à la mission.

Tableau 20
Ressources humaines : Centre d'appui à la mission

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes/emplois	+3	P-3	Logisticien	Création	Bureau local
	+2	SM	Administrateur chargé de l'appui régional	Transfert	Des Bureaux de l'appui aux secteurs de la Mission
	+1	SM	Assistant administratif	Transfert	Des Bureaux de l'appui aux secteurs de la Mission
	+2	SM	Assistant au soutien logistique	Transfert	Des Bureaux de l'appui aux secteurs de la Mission
	+5	GN	Assistant au soutien logistique	Transfert	Des Bureaux de l'appui aux secteurs de la Mission
	+8	VNU	Assistant au soutien logistique	Transfert	Des Bureaux de l'appui aux secteurs de la Mission

Abbreviations : SM : Service mobile; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national; VNU : Volontaire des Nations Unies.

117. Le tableau des effectifs approuvés pour le Centre d'appui à la mission se compose de 14 postes et emplois de temporaire [1 chef (P-5), 6 logisticiens (2 P-4, 3 P-3 et 1 GN), 4 assistants au soutien logistique (agents du Service mobile), 2 emplois de temporaire de logisticien (1 P-4 et 1 P-3) et 1 emploi de temporaire d'assistant au soutien logistique (agent du Service mobile)] répartis entre le Groupe des opérations en cours, le Groupe de la planification logistique et le Groupe de l'analyse et de l'établissement des rapports. Le Centre d'appui à la mission coordonnera toutes les opérations de logistique, et répartira les tâches entre les sections du pilier services et les unités d'appui militaire (compagnies de génie). Il formulera des orientations en matière de planification, afin de veiller à ce que les tâches et objectifs soient bien définis et de faire en sorte que les ressources nécessaires soient mobilisées. Bien que son rôle consiste principalement à fournir un soutien logistique efficace et rapide à toutes les composantes de la Mission, le Centre gèrera également certains aspects de la coopération et de l'assistance mutuelle entre la Mission, les autres organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales.

118. La zone de la Mission s'étend sur l'ensemble du territoire centrafricain sur lequel les déplacements sont difficiles et les routes et infrastructures de communications pratiquement inexistantes. Les postes de commandement de secteur sont éloignés du quartier général situé à Bangui; il faut en effet deux jours de voyage par route depuis le secteur occidental (Bouar) et le secteur central (Kaga Bandoro) et 5 à 10 jours depuis le secteur oriental (Bria), selon l'état des routes et les conditions météorologiques. Le plus souvent, les bureaux locaux et les sites de déploiements de militaires sont encore bien plus éloignés. Pour que la Mission puisse s'acquitter de son mandat, notamment en ce qui concerne la protection des civils, il est impératif que les secteurs puissent opérer de façon autonome, soient organisés en conséquence et dotés des effectifs nécessaires à cet effet.

119. Suite à l'examen des dispositifs d'appui fournis aux secteurs et à la restructuration de la hiérarchie du personnel chargé des fonctions logistiques dans

les bureaux locaux et les secteurs, il est proposé de transférer 18 postes (5 SM, 5 GN et 8 VNU) du Centre d'appui à la mission aux Bureaux de l'appui aux secteurs de la Mission, comme indiqué dans le tableau 20 ci-dessus. Le transfert proposé permettrait d'assurer les opérations logistiques dans l'ensemble de la Mission et d'instaurer des capacités d'acquisition de terrain dans le Centre d'appui à la mission.

120. Il est proposé de créer trois postes de logisticien (P-3) qui seraient chargés de diriger les Centres d'appui à la mission au niveau des secteurs. Les titulaires de ces postes seraient chargés de gérer les opérations et projets logistiques au niveau des secteurs, renforçant ainsi l'appui fourni aux composantes organiques, militaires et policières, et d'assurer la continuité des opérations dans le secteur pendant les situations de crise liées à la sécurité, comme cela s'est produit en octobre 2014 quand Bangui était pratiquement coupée des autres secteurs et régions.

Section du génie et de la gestion des installations

121. Le tableau 21 récapitule les modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs de la Section du génie et de la gestion des installations.

Tableau 21

Ressources humaines : Section du génie et de la gestion des installations

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>	
Postes/emplois	+2	P-3	Ingénieur de secteur	Création	Bureau local
	+1	P-3	Ingénieur du génie civil (eau et assainissement)	Création	Bureau local
	+2	SM	Technicien (eau et assainissement)	Création	Bureau local
	+4	SM	Mécanicien/technicien (groupes électrogènes)	Création	Bureau local
	+1	SM	Technicien	Création	Bureau local
	+1	SM	Ingénieur du génie civil (aérodromes et routes)	Création	Bureau local
	+23	GN	Assistant génie	Création	Bureau local
	-4	AN	Ingénieur	Reclassement	Bureau local
	+4	GN	Assistant génie	Reclassement	Bureau local

122. Le tableau des effectifs approuvés pour la Section du génie et de la gestion des installations se compose de 40 postes et emplois de temporaire [1 chef de la Section du génie (P-5), 2 assistants administratifs (1 SM et 1 GN), 9 ingénieurs (3 P-4, 2 SM et 4 AN), 20 assistants (génie) (14 SM et 6 GN) et 8 emplois de temporaire d'assistant (génie) (agents du Service mobile)].

123. La Section continuera de gérer toutes les activités de génie concernant les constructions, les installations, les secteurs et autres domaines spécialisés, dans de nombreux sites sur l'ensemble du territoire. Elle joue un rôle essentiel dans l'exécution du mandat car elle met à niveau et soutient, sur le plan logistique et technique, les militaires, les nouveaux bataillons d'infanterie, les éléments

habilitants et les unités de police constituées, dans le respect des normes établies par l'ONU. Compte tenu du caractère imprévisible et instable des conditions de sécurité, la fourniture d'un tel appui s'avère extrêmement difficile pour toute organisation et sa section du génie. L'effectif autorisé de personnel en tenue ayant atteint les 11 820 membres et l'effectif de personnel civil s'accroissant également, la supervision, l'inspection et la surveillance efficaces des travaux de construction externalisés qui sont en cours de planification, pour un coût approximatif de 110 millions de dollars, sur environ 45 sites sur l'ensemble du territoire, s'avèrent être des activités complexes et exigeantes.

124. Il est proposé de créer 34 postes en vue de l'exécution des fonctions suivantes : 2 postes d'ingénieur de secteur (2 P-3) chargé de superviser les travaux de génie dans les secteurs au nom du Chef de la Section du génie; 1 poste d'ingénieur (eau et assainissement) (P-3) chargé de superviser le Groupe de l'eau et de l'assainissement et de concevoir le système d'approvisionnement en eau, le réseau d'égouts et les systèmes d'évacuation des liquides, ainsi que l'installation des stations de traitement des eaux et d'épuration des eaux usées; 2 postes de technicien (eau et assainissement) (agents du Service mobile) chargé d'installer un réseau d'eau et d'assainissement conforme aux besoins dans tous les sites, car quand de tels réseaux existent déjà, ils sont généralement très délabrés; 1 poste de mécanicien/technicien (groupes électrogènes) (agent du Service mobile) chargé de superviser l'exploitation et la maintenance de centaines de nouveaux groupes électrogènes afin d'alimenter continuellement en électricité tous les sites, compte tenu de la pénurie d'électricité touchant l'ensemble du pays; 3 postes de mécanicien/technicien (groupes électrogènes) (agents du Service mobile) chargé de superviser l'exploitation et la maintenance des groupes électrogènes dans les postes de commandement de secteur et dans les sous-secteurs; 1 poste de technicien (agent du Service mobile) chargé de superviser la maintenance régulière et l'entretien des systèmes de climatisation et de réfrigération, compte tenu de la nécessité de climatiser les installations dans un climat extrêmement humide; 1 poste d'ingénieur (aéroports et routes) (agent du Service mobile) chargé de mettre à niveau et d'entretenir 6 pistes d'atterrissage non goudronnées et plus de 1 100 kilomètres de route, dont 3 itinéraires principaux de ravitaillement et 10 itinéraires secondaires de ravitaillement dans les secteurs occidental, central et oriental et de superviser l'exécution de ces tâches par les soldats du génie; et 23 postes d'assistant (génie) (agents des services généraux recrutés sur le plan national) à l'appui de différents domaines du génie dans différents groupes, comme l'eau et l'assainissement, l'équipement électrique, la maintenance et les réparations des groupes électrogènes et le génie civil. De plus, compte tenu de la progression des travaux en 2015/16, il faudra envoyer des techniciens recrutés sur le plan national dans des sites reculés pour exécuter les tâches d'entretien des installations, des infrastructures et du matériel des Nations Unies. Il est par conséquent proposé de reclasser 4 postes d'ingénieur (administrateurs recrutés sur le plan national) en postes d'assistant (génie) (administrateurs recrutés sur le plan national).

Centre mixte de coordination des mouvements

125. Le tableau 22 récapitule les modifications du tableau d'effectifs proposées pour le Centre mixte de coordination des mouvements.

Tableau 22

Ressources humaines : Centre mixte de coordination des mouvements

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>
Postes/emplois	+3	GN	Assistant au contrôle des mouvements	Création

Abréviation : GN : agent des services généraux recruté sur le plan national.

126. Le tableau des effectifs approuvés pour le Centre mixte de coordination des mouvements se compose de cinq postes [1 chef (administrateur recruté sur le plan national), 1 spécialiste du contrôle des mouvements (P-3) et 3 assistants au contrôle des mouvements (agents du Service mobile)]. Le Centre sera responsable de la planification intégrée du déploiement, de la relève, du rapatriement et du redéploiement des contingents dans la zone de la Mission, et de tous les mouvements nécessaires au fonctionnement de la Mission.

127. En raison du déploiement accru de personnel en tenue et de personnel civil dans l'ensemble de la zone de la Mission et du volume des opérations correspondantes, il est proposé de créer trois postes d'assistant au contrôle des mouvements (agents des services généraux recrutés sur le plan national) dans chacun des postes de commandement de secteur.

Section des approvisionnements

128. Le tableau 23 récapitule les modifications du tableau d'effectifs proposées pour la Section des approvisionnements.

Tableau 23

Ressources humaines : Section des approvisionnements

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes/emplois	+2	SM	Assistant (rations)	Création	Bureau local

Abréviation : SM : Service mobile.

129. Le tableau des effectifs approuvés pour la Section des approvisionnements se compose de 41 postes [1 chef des approvisionnements (P-4), 1 chef du Groupe des rations (P-3), 10 spécialistes de l'approvisionnement (1 P-3, 3 SM et 6 AN national) et 29 assistants à l'approvisionnement (11 SM et 18 AN)]. La Section continuera : a) de gérer les achats et la livraison de fournitures et la prestation de services, notamment l'achat d'articles de sécurité, tels que les équipements de protection individuelle et du matériel d'usage général, ainsi que des services de restauration, des rations et du carburant; b) de déterminer les premiers services, puis d'établir les contrats et les modalités d'arrangements à long terme; et c) de surveiller les niveaux de stock nécessaires, de passer les commandes, de superviser les prestataires et de veiller au respect des normes en matière de contrôle de qualité, de santé et d'environnement ainsi que des normes minimales de sécurité opérationnelle.

130. Dans le cadre des contrats provisoires actuels relatifs aux rations, la capacité de la Mission à s'approvisionner dépend d'un seul entrepôt et est gérée par le

Groupe des rations, tous deux situés au quartier général de la Mission à Bangui. Le Groupe est chargé de la planification, du contrôle opérationnel et des fonctions principales d'assurance qualité.

131. En prévision du moment où les effectifs prévus seront au complet (soit 9 560 militaires et 1 400 membres des unités de police constituées), le contrat provisoire pour la fourniture des rations alimentaires et des bouteilles d'eau sera remplacé par un contrat à long terme, et un nouvel entrepôt de rations sera construit à l'appui des 1 500 militaires en poste dans le secteur oriental (Bria). L'entrepôt approvisionnera au moins 10 sites de livraison à tout moment. Le Bureau des rations du secteur oriental gèrera environ 378 tonnes de rations alimentaires fraîches, assurant 28 jours de stocks opérationnels et 28 jours de réserve. Par conséquent, il est proposé de créer un poste d'assistant (rations) (agent du Service mobile), qui sera responsable de l'entrepôt consacré au ravitaillement alimentaire du secteur oriental.

132. De plus, il est proposé de créer un poste d'assistant (rations) (agent du Service mobile) qui sera chargé de superviser les services de restauration de la cafétéria et des camps de transit à l'intention du personnel de la Mission qui seront établis dans la quatre grands secteurs : Bangui (cuisine pour 200 couverts); Bouar (cuisine pour 250 couverts); Bria (cuisine pour 250 couverts); et Kaga Bandoro (cuisine pour 250 couverts). Le titulaire du poste sera chargé : a) d'appliquer toutes les normes en vigueur en matière d'hygiène et de préparation, en tenant compte des différents régimes alimentaires suivis pour des raisons ethniques et religieuses; et b) d'établir et de coordonner un comité de l'alimentation composé de représentants de la Mission et du sous-traitant, qui se réunira régulièrement afin de déterminer et d'ajuster les horaires des repas, d'évaluer les menus et de proposer des changements, des ajouts ou des suppressions concernant les repas préparés par le sous-traitant.

Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications

133. Le tableau 24 récapitule les modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs de la Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications.

Tableau 24

Ressources humaines : Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes/emplois	+1	P-2	Spécialiste des systèmes d'information géospatiale	Création	Bureau local
	+1	AN	Spécialiste des systèmes d'information géospatiale	Création	Bureau local

Abréviation : AN : administrateur recruté sur le plan national.

134. Le tableau des effectifs approuvés pour la Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications se compose de 71 postes [1 chef de Section (P-5), 7 spécialistes de l'informatique et des télécommunications

(2 P-4, 2 P-3 et 3 SM), 40 assistants (informatique et télécommunications) (agents du Service mobile) et 23 techniciens (informatique et télécommunications) (agents des services généraux recrutés sur le plan national)].

135. Le Groupe des services d'information géospatiale a pour tâche principale de fournir en temps voulu des services et produits géospatiaux utiles et efficaces à toutes les composantes de la Mission : a) en veillant à ce que toutes les composantes disposent des informations géospatiales nécessaires à leurs opérations; b) en appuyant la planification et les opérations quotidiennes de la Mission et en améliorant la connaissance de la situation, en renforçant la sûreté et la sécurité et en menant des activités de suivi et de surveillance à distance. Les services d'information géospatiale comprennent : le regroupement de tous les besoins de la Mission en matière de services d'information géospatiale; la coordination avec les intervenants sur place pour toutes les questions relatives aux services d'information géospatiale; la collecte, le suivi et la vérification des données; la gestion des applications cartographiques liées aux services d'information géospatiale; la fourniture de cartes papier, de services de télédétection et d'interprétation des images; et la fourniture d'une formation à la lecture des cartes au personnel militaire, policier et civil.

136. En sus des activités de routine, la Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications fournit également des services à l'équipe de pays des Nations Unies.

137. Sur le tableau d'effectifs établi, trois postes de spécialiste des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications (1 P-3 et 2 SM) fournissent, depuis les postes de commandement de secteur à l'ensemble de la Mission, des services de levée de terrain et de cartographie reposant sur les systèmes d'information géospatiale. La capacité de la Mission de tenir à jour des bases de données géospatiales, des cartes et des applications cartographiques est essentielle pour les opérations de maintien de la paix et pour lui permettre de s'adapter à l'évolution de la situation. Les systèmes d'information géographique modernes permettent de diffuser immédiatement des informations importantes pour les opérations, indépendamment du nombre d'utilisateurs et de leur situation géographique. La MINUSCA opère sur une grande superficie, tout en ayant une connaissance assez limitée de la topographie, du terrain, de la végétation et d'autres obstacles naturels ou artificiels sur place. Dans ces circonstances, il est extrêmement important de fournir au personnel de la Mission des cartes topographiques précises et à jour, des images satellite et d'autres produits de gestion de l'information.

138. Étant donné que les ensembles de données nécessaires à la production de cartes et de services d'information géospatiale ne sont pas disponibles, le Groupe des services d'information géospatiale doit commencer les activités de collecte, de vérification, d'analyse et de traitement de grandes quantités de données afin de constituer une base de données géographiques de référence et des ensembles de données spécialement configurés pour les composantes organiques. La Mission s'étendant sur une superficie de 625 000 kilomètres carrés et les distances entre le quartier général et les postes de commandement de secteurs allant de 300 à 400 kilomètres, il est impératif d'installer les services d'appui au quartier général.

139. Sur une période de quatre mois, 60 cartes ont été établies à une vitesse de 32 heures par feuille, alors que la norme appliquée par la Section de cartographie de l'ONU est de 72 heures par feuille. L'établissement des cartes repose sur la collecte

et le traitement des données, or une personne-ressource consacre environ 17 % de son travail quotidien à ces tâches. De plus, 21 levées de terrain au moyen du système de positionnement universel (GPS) ont été effectuées pour délimiter le territoire (une heure entière de main-d'œuvre quotidienne est nécessaire à la réalisation d'une levée de terrain). Compte tenu de l'accroissement de la demande enregistré en 2014/15 en matière de cartes, de levées de terrain, de formation aux systèmes de positionnement universel et d'information géospatiale, les effectifs actuels du Groupe des services d'information géospatiale ne suffiront pas à répondre au volume de la demande à prévoir. Il est par conséquent proposé de créer deux postes de spécialiste des systèmes d'information géospatiale (1 P-2 et 1 AN).

Centre de services régional d'Entebbe

140. Le cadre de budgétisation axée sur les résultats du Centre de services régional d'Entebbe montre les indicateurs de succès et les produits attendus pour les services destinés à la MINUSCA et qui ont été transférés au Centre : service des traitements et des indemnités, service des avantages et prestations et service de l'information financière.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

4.2 Fourniture de services financiers efficaces et rationnels aux missions clientes

4.2.1 Règlement des factures des fournisseurs dans les délais, soit 27 jours (2013/14 : 98 %; 2014/15 : 98 %; 2015/16 : 98 %)

4.2.2 Reconduction des remises pour règlement rapide obtenues auprès des fournisseurs (2013/14 : 92 %; 2014/15 : 100 %; 2015/16 : 100 %)

4.2.3 Traitement dans les délais des demandes de remboursement du personnel (notamment la saisie dans le système financier), soit 21 jours ouvrables, (2013/14 : 30 %; 2014/15 : 98 %; 2015/16 : 75 %)

4.2.4 Versement des traitements du personnel avant la date limite mensuelle (2013/14 : sans objet; 2014/15 : sans objet; 2015/16 : 100 %)

4.2.5 Traitement des paiements autres que les émoluments dans les 3 jours ouvrables suivant le traitement des paiements automatiques (2013/14 : sans objet; 2014/15 : sans objet; 2015/16 : 85 %)

4.2.6 Taux de satisfaction des clients pour ce qui est des services financiers (paiement des indemnités, des factures et des traitements) (2013/14 : 42 %; 2014/15 : 8 %; 2015/16 : 80 %)

Produits

- Règlement de 21 659 factures émanant de fournisseurs (dont 8 251 pour la MINUSS, 4 126 pour la MINUSCA, 3 872 pour la MONUSCO, 2 492 pour l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), 1 945 pour l'UNSOA et la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) et 973 pour la FISNUA)

- Versement de 58 285 indemnités au personnel (22 246 pour la MONUSCO, 14 070 pour la MINUAD, 7 667 pour la MINUSS, 6 660 pour l'UNSOA et la MANUSOM, 3 834 pour la MINUSCA, 3 330 pour la FISNUA et 478 pour la MENUB)

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

4.3 Fourniture aux missions clientes d'un appui efficace et rationnel pour le traitement des demandes d'indemnité pour frais d'études

4.3.1 Pourcentage des demandes d'indemnité pour frais d'études (avances et indemnités) traitées dans les 4 semaines (2013/14 : sans objet; 2014/15 : sans objet; 2015/16 : 96 %)

4.3.2 Pourcentage des demandes d'indemnité pour frais d'études non règlementaires (avances et indemnités) renvoyées dans les 14 jours (2013/14 : sans objet; 2014/15 : sans objet; 2015/16 : 90 %)

Produits : Traitement de 6 126 demandes d'indemnité pour frais d'études (avances et indemnités) (1 590 pour la MONUSCO, 1 063 pour la MINUSS, 1 818 pour la MINUAD, 5 pour la FISNUA, 292 pour l'UNSOA et la MANUSOM, 231 pour la MINUSCA, 80 pour la MENUB et 1 047 pour d'autres entités des Nations Unies)

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

4.4 Fourniture aux missions clientes d'un appui efficace et rationnel en matière de voyages

4.4.1 Pourcentage de demandes de remboursement des frais de voyage traitées dans les 14 jours, comme prescrit (2013/14 : 64 %; 2014/15 : 98 %; 2015/16 : 98 %)

4.4.2 Pourcentage de billets pour les voyages délivrés dans les 7 jours, comme prescrit (2013/14 : 90 %; 2014/15 : 98 %; 2015/16 : 98 %)

4.4.3 Pourcentage de billets achetés au minimum 16 jours civils avant la date du voyage, comme prescrit (2013/14 : 36 %; 2014/15 : 75 %; 2015/16 : 75 %)

4.4.4 Pourcentage de clients satisfaits des services relatifs aux voyages et aux demandes de remboursement des frais y afférents (2013/14 : 60 %; 2014/15 : 90 %; 2015/16 : 90 %)

Produits

- Délivrance de 16 386 billets d'avion, notamment à des membres du personnel civil et du personnel en tenue (3 094 pour la MONUSCO, 4 569 pour la MINUAD, 3 044 pour la MINUSS, 1 522 pour la MINUSCA, 464 pour la FISNUA, 1 680 pour l'UNSOA, 638 pour la MANUSOM, 1 029 pour la MINUSMA, 181 pour le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée et 165 pour l'Envoyé spécial du Secrétaire général)

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

4.5 Fourniture aux missions clientes d'un appui efficace et rationnel pour l'administration des arrivées et des départs

4.5.1 Pourcentage d'arrivées de membres du personnel recruté sur le plan international administrées dans les 2 jours, comme prescrit (2013/14 : 86 %; 2014/15 : 98 %; 2015/16 : 98 %)

4.5.2 Pourcentage d'arrivées de Volontaires des Nations Unies administrées dans les 2 jours, comme prescrit (2013/14 : 95 %; 2014/15 : 98 %; 2015/16 : 98 %)

4.5.3 Pourcentage d'arrivées de membres du personnel en tenue administrées dans les 2 jours, comme prescrit (2013/14 : 90 %; 2014/15 : 98 %; 2015/16 : 98 %)

4.5.4 Pourcentage de départs de membres du personnel recruté sur le plan international administrés en 1 jour, comme prescrit (2013/14 : 20 %; 2014/15 : 98 %; 2015/16 : 98 %)

4.5.5 Pourcentage de départs de Volontaires des Nations Unies administrés en 1 jour, comme prescrit (2013/14 : 5 %; 2014/15 : 98 %; 2015/16 : 98 %)

4.5.6 Pourcentage de départs de membres du personnel en tenue administrés dans les 3 jours, comme prescrit (2013/14 : 13 %; 2014/15 : 98 %; 2015/16 : 98 %)

4.5.7 Pourcentage de clients satisfaits de l'administration des arrivées et des départs (2013/14 : 45 %; 2014/15 : 90 %; 2015/16 : 75 %)

Produits

- Administration de l'arrivée et du départ de 1 337 membres du personnel civil, parmi lesquels des agents recrutés sur le plan international et des Volontaires des Nations Unies (420 pour la MINUSCA, 342 pour la MINUAD, 320 pour la MONUSCO, 208 pour la MINUSS, 16 pour la FISNUA, 16 pour l'UNSOA, 9 pour la MENUB et 6 pour la MANUSOM)
- Administration de l'arrivée et du départ de 2 004 agents en tenue (1 014 pour la MINUAD, 420 pour la MINUSCA, 413 pour la MONUSCO, 129 pour la MINUSS et 28 pour la FISNUA)

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

- 4.6 Fourniture aux missions clientes d'un appui efficace et rationnel pour la communication de l'information financière
- 4.6.1 Établissement dans les 15 jours ouvrables suivant la fin du mois de rapports financiers mensuels (balance des comptes et états connexes) (2013/14 : sans objet; 2014/15 : sans objet; 2015/16 : 90 %)
- 4.6.2 Établissement d'états de rapprochement bancaire mensuels dans les 10 jours ouvrables suivant la fin du mois (2013/14 : sans objet; 2014/15 : sans objet; 2015/16 : 90 %)
- 4.6.3 Traitement et comptabilisation dans le grand livre de bordereaux interservices reçus sur base mensuelle, et établissement de rapports en la matière dans les 10 jours ouvrables suivant la fin du mois (2013/14 : sans objet; 2014/15 : sans objet; 2015/16 : 90 %)

Produits

- Établissement de 168 rapports financiers mensuels conformes aux normes IPSAS (jusqu'au stade de la balance des comptes) pour 14 missions clientes (MINUSS, MONUSCO, MINUAD, FISNUA, UNSOA, MINUSCA, MENUB, MANUSOM et 6 autres missions)
- Établissement de 240 états de rapprochement bancaire mensuels pour 20 banques dépositaires de comptes de missions clientes
- Traitement de 264 bordaux interservices reçus sur base mensuelle et établissement de rapports en la matière pour 11 missions clientes

Tableau 25

Ressources humaines : Centre de services régional d'Entebbe

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/ D-1	P-5/ P-4	P-3/ P-2	Service mobile				
Administration									
Postes déployés 2014/15	–	–	–	–	–	–	4	–	4
Postes proposés 2015/16	–	–	–	–	–	–	4	–	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des finances									
Postes déployés 2014/15	–	–	–	–	–	–	37	–	37
Postes proposés 2015/16	–	–	1	1	2	4	21	–	25
Variation nette	–	–	1	1	2	4	(16)	–	(12)
Section des ressources humaines									
Postes déployés 2014/15	–	–	–	–	–	–	14	–	14
Postes proposés 2015/16	–	–	–	1	–	1	14	–	15
Variation nette	–	–	–	1	–	1	–	–	1
Total									
Postes déployés 2014/15	–	–	–	–	–	–	55	–	55
Postes proposés 2015/16	–	–	1	2	2	5	39	–	44
Variation nette	–	–	1	2	2	5	(16)	–	(11)

Abréviations : SGA, secrétaire général adjoint; SSG : sous-secrétaire général.

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 5 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 16 postes

Centre de services régional d'Entebbe

141. Les modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs de la Section des finances et de la Section des ressources humaines sont récapitulées dans le tableau 26 ci-après.

Tableau 26

Ressources humaines : Centre de services régional d'Entebbe

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>
Postes			
+1	P-4	Fonctionnaire des finances	Création de poste
+1	P-3	Spécialiste des ressources humaines	Création de poste
+1	P-2/1	Fonctionnaire des finances	Création de poste
+2	SM	Fonctionnaire des finances	Création de poste
-6	AN	Fonctionnaire des finances	Suppression de poste
-10	GN	Fonctionnaire des finances	Suppression de poste

Abréviations : SM : Service mobile; AN : administrateur recruté sur le plan national; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national.

142. Comme indiqué dans l'additif au rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la stratégie globale d'appui aux missions (A/66/591/Add.1), plusieurs missions ont contribué à la dotation en personnel du Centre de services régional. Les missions qui étaient alors clientes du Centre, à savoir la MINUSS, la MONUSCO et la MINUAD, ont fait preuve de pragmatisme en veillant à ce que le Centre dispose d'effectifs suffisants pour assurer ses fonctions dès le début.

143. Maintenant que le Centre de services régional est pleinement opérationnel, il convient de veiller à ce que les missions clientes contribuent de manière équilibrée et équitable à sa dotation en effectifs et en ressources financières. En conséquence, il est proposé de répartir les besoins en personnel du Centre entre toutes les grandes missions clientes, à savoir la MINUSS, la MONUSCO, la MINUAD, la FISNUA, l'UNSOA et la MINUSCA, et d'exempter les plus petits bureaux qui ne disposent pas de personnel suffisant pour ce faire. Ce changement est essentiellement motivé par la présence importante d'effectifs civils dans les grandes missions, en particulier de personnel d'appui.

144. Dans ces conditions, il est proposé de créer 5 nouveaux postes (1 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 2 SM) et d'en supprimer 16 (6 AN et 10 GN), comme le montre le tableau 26.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2013/14) (1)	Montant alloué (2014/15) (2)	Dépenses prévues (2015/16) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	–	8 367,4	11 037,0	2 669,6	31,9
Contingents	6 694,4	237 055,3	296 245,2	59 189,9	25,0
Police des Nations Unies	–	13 839,1	16 363,3	2 524,2	18,2
Unités de police constituées	–	38 509,0	42 946,7	4 437,7	11,5
Total partiel	6 694,4	297 770,8	366 592,2	68 821,4	23,1
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	–	65 515,1	139 433,2	73 918,1	112,8
Personnel recruté sur le plan national	–	5 655,1	12 765,5	7 110,4	125,7
Volontaires des Nations Unies	68,5	2 966,4	7 423,5	4 457,1	150,3
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	4 608,5	2 328,4	8 505,3	6 176,9	265,3
Personnel fourni par des gouvernements	–	784,2	663,5	(120,7)	(15,4)
Total partiel	4 677,0	77 249,2	168 791,0	91 541,8	118,5
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	–	56,5	557,0	500,5	885,8
Voyages	1 526,9	3 302,3	5 017,0	1 714,7	51,9
Installations et infrastructures	19 006,8	108 574,2 ^a	122 992,3	14 418,1	13,3
Transports terrestres	11 704,8	24 594,9	42 494,7	17 899,8	72,8
Transports aériens	498,7	56 696,2	56 564,1	(132,1)	(0,2)
Transports maritimes ou fluviaux	15,3	–	90,0	90,0	–
Communications	6 769,0	8 253,2	20 364,3	12 111,1	146,7
Informatique	3 228,8	11 619,4	15 160,7	3 541,3	30,5
Santé	111,0	2 039,4	9 337,8	7 298,4	357,9
Matériel spécial	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériels divers	4 920,2	37 568,3 ^a	33 647,2	(3 921,1)	(10,4)
Projets à effet rapide	–	1 000,0	2 000,0	1 000,0	100,0
Total partiel	47 781,5	253 704,4	308 225,1	54 520,7	21,5
Montant brut	59 152,9	628 724,4	843 608,3	214 883,9	34,2
Recettes provenant des contributions du personnel	316,7	6 001,9	11 279,4	5 277,5	87,9
Montant net	58 836,2	622 722,5	832 328,9	209 606,4	33,7
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	59 152,9	628 724,4	843 608,3	214 883,9	34,2

^a Tient compte du transfert des dépenses au titre de l'équipement de protection individuelle de la rubrique Fournitures, services et matériel divers à la rubrique Installations et infrastructures.

B. Taux de déploiement tardif ou de vacance de postes

145. Les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 ont été établies sur la base des taux moyens de déploiement tardif dans le cas du déploiement échelonné des militaires et du personnel de police, et des taux moyens de vacance de postes dans le cas du déploiement échelonné du personnel civil :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2013/14</i>	<i>Taux budgétisé 2014/15</i>	<i>Projection 2015/16</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	100,0	10,0	10,0
Contingents	94,9	10,0	5,0
Police des Nations Unies	100,0	10,0	20,0
Unités de police constituées	100,0	5,0	10,0
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	–	10,0	25,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	–	10,0	40,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	–	10,0	40,0
Volontaires des Nations Unies	86,4	10,0	25,0
Emplois de temporaire ^a			
Personnel recruté sur le plan international	67,7	10,0	25,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	75,9	10,0	40,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	33,0	10,0	2,0
Personnel fourni par des gouvernements	100,0	5,0	20,0

^a Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

146. Les taux de déploiement tardif proposés pour les militaires et le personnel de police tiennent compte des rythmes de déploiement observés récemment, et les taux de vacance proposés pour le personnel civil des tendances observées dernièrement en matière d'occupation de postes et de la modification de l'effectif et de la composition du personnel proposée pour l'exercice 2015/16 par rapport aux hypothèses utilisées pour établir le budget de 2014/15.

C. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

147. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 98 502 000 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant prévu		Total
	Militaires	Unités de police constituées	
Équipement majeur	45 005,8	8 928,5	53 934,3
Soutien logistique autonome	39 807,8	4 759,9	44 567,7
Total	84 813,6	13 688,4	98 502,0

Facteurs applicables à la Mission	Pourcentage	Date d'entrée en vigueur	Date du dernier examen
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	2,1	1 ^{er} novembre 2013	–
Usage opérationnel intensif	3,3	1 ^{er} novembre 2013	–
Actes d'hostilité ou abandon forcé	3,0	1 ^{er} novembre 2013	–
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	1,0-4,5		

D. Formation

148. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant prévu
Consultants	
Formateurs	262,6
Voyages	
Voyages au titre de la formation	1 742,0
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fourniture et services	1 014,9
Services divers	1 246,5
Total	4 266,0

149. Le nombre de participants prévus pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2013/14</i>	<i>Nombre prévu 2014/15</i>	<i>Nombre proposé 2015/16</i>	<i>Nombre effectif 2013/14</i>	<i>Nombre prévu 2014/15</i>	<i>Nombre proposé 2015/16</i>	<i>Nombre effectif 2013/14</i>	<i>Nombre prévu 2014/15</i>	<i>Nombre proposé 2015/16</i>
Formation interne	–	–	979	–	–	1 061	–	–	170
Formation externe ^a	–	–	201	–	–	44	–	–	12
Total	–	–	1 180	–	–	1 105	–	–	182

^a Comprend les cours de formation assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

150. L'augmentation des dépenses prévues au titre de la formation pour l'exercice 2015/16 par rapport à l'exercice 2014/15 s'explique par le fait que le nombre de membres du personnel civil ou en tenu qui participeront aux stages de formation devrait augmenter. Le personnel suivra des stages de formation dans des domaines tels que les valeurs fondamentales de l'ONU et les compétences de base, l'encadrement, la gestion et le développement organisationnel, l'informatique, les transports aériens et terrestres, la gestion des fournitures et des biens, la sécurité, les droits de l'homme, la santé, le droit et l'ordre public, les affaires politiques et civiles, la protection des civils, le désarmement, la démobilisation, la réintégration, et la réinstallation ou le rapatriement, l'égalité des sexes, l'appui aux élections, l'état de droit, les achats et la gestion des contrats, la gestion de projet et de la performance, l'amélioration des méthodes de gestion, l'établissement de rapports et les compétences linguistiques et la police.

E. Désarmement, démobilisation et réintégration

151. Les dépenses prévues au titre des activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Services divers	13 350,0
Formation	62,0
Voyages	67,0
Total	13 479,0

152. La Mission aidera les autorités de transition à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie révisée de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement des ex-combattants et éléments armés pour traduire les nouvelles réalités sur le terrain, tout en accordant une attention particulière aux besoins des enfants associés à des forces et groupes armés, et appuyer le rapatriement des éléments étrangers. Elle appuiera également l'élaboration et l'exécution de programmes de lutte contre la violence communautaire et le regroupement et le cantonnement des combattants et la confiscation et la destruction, selon qu'il conviendra, des armes et munitions de ceux qui refusent de les déposer. Elle aidera en outre le Gouvernement à engager les travaux préparatoires à l'établissement et à la mise en œuvre d'un cadre de gestion des armes et munitions devant permettre de lutter contre le danger que représentent les munitions dangereuses.

153. La stratégie de désarmement, de démobilisation, de réinsertion et de réintégration sera élaborée en tenant compte du fait qu'il y aurait environ 8 000 combattants de divers groupes armés. Une fois que la procédure de désarmement et de sélection aura été menée à bien, la MINUSCA s'emploiera à appuyer la réinsertion de la moitié au moins des combattants, notamment en favorisant directement leur réinsertion grâce aux activités de démobilisation suivantes : éducation civique, sensibilisation à l'égalité des sexes et aux droits de l'homme, assistance psychosociale, formation professionnelle, et à des activités génératrices de revenus avant réintégration dans la communauté de leur choix.

154. Le projet de budget pour l'exercice 2015/16, prévoit un crédit de 5 979 000 dollars au titre des activités programmatiques, de sensibilisation et de formation ci-après concernant le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion : projets à forte intensité de main d'œuvre et infrastructure communautaire; formation professionnelle et placement des jeunes en situation de risque et des femmes vulnérables; projets médico-sociaux et d'éducation de base destinés aux enfants des rues; projets de sensibilisation; évaluation externe; formation interne et externe, voyages et réinsertion de 4 000 ex-combattants, à raison d'un coût moyen de 1 000 dollars pour chacun.

155. Pendant l'exercice 2015/16, la Mission continuera d'aider le Gouvernement à élaborer et mettre en œuvre un cadre de gestion des armes et munitions devant permettre de lutter contre la menace que représentent les munitions dangereuses. Ce cadre comprendrait des mesures concernant l'enregistrement des armes, le contrôle et la réduction des dangers relatifs aux explosifs, l'éducation au risque, la lutte contre la violence armée et la formation à l'utilisation des trousseaux médicaux d'intervention d'urgence et des véhicules blindés ainsi qu'aux techniques contre-EEI. En ce qui concerne l'élaboration du cadre, la Mission fournirait une assistance technique aux autorités nationales chargées de gérer les armes, d'atténuer la menace que représentent les explosifs et de veiller au respect des obligations conventionnelles, et organiserait des formations en la matière. En ce qui concerne la mise en œuvre du cadre, la Mission faciliterait la construction ou l'installation d'un dépôt de munitions qui remplacerait le dépôt de munitions d'urgence temporaire; la remise en état de cinq dépôts d'armes devant permettre de gérer efficacement et en toute sécurité des quantités plus importantes d'armes et de munitions; un projet de marquage et d'enregistrement des armes qui permettrait d'en assurer la traçabilité; un projet de recyclage des déchets métalliques provenant des armes, prévoyant la construction d'une fonderie où le produit de cette fonte serait récupéré pour fabriquer des outils ou tout autre objet pouvant être réalisé en métal recyclé. Les

dépôts de munitions seraient également utilisés pour le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration. À cet égard, le projet de budget pour l'exercice 2015/16 prévoit un crédit de 7,5 millions de dollars au titre des services contractuels fournis par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), de matériel tel que du matériel pédagogique et de neutralisation d'explosifs et de munitions, et au titre de véhicules et des explosifs.

F. Réforme du secteur de la sécurité

156. Les dépenses prévues au titre des services de réforme du secteur de la sécurité pour l'exercice 2015/16 s'établissent comme suit :

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	100,0
Fournitures, services et matériel divers	
Autres services	1 590,0
Total	1 690,0

157. La Mission entreprendra des activités (210 000 dollars) et des programmes (1 380 000 dollars) de communication sur la réforme du secteur de la sécurité.

G. Projets à effet rapide

158. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2015/16, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
Du 1 ^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 (montant effectif)	–	–
Du 1 ^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (montant approuvé)	1 000	40
Du 1 ^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (montant proposé)	2 000	66

159. En collaboration avec des organisations non gouvernementales, l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires, la Mission prévoit de travailler à des projets qui permettront d'améliorer de façon immédiate et concrète les conditions de vie des Centrafricains. Grâce à sa Section des affaires civiles et à des projets à effet rapide, la Mission continuera de s'efforcer d'instaurer un climat de confiance dans la Mission, son mandat et le processus de paix, notamment pour ce qui est du rétablissement de l'autorité de l'État, de la recherche d'une solution politique et de la protection des civils.

160. Les 66 projets à effet rapide proposés seront axés sur : a) la coordination entre civils et militaires et le rôle actif de la force de police de la Mission, la protection des civils, la violence sexuelle et sexiste et la lutte contre l'impunité (22 projets de 25 000 dollars chacun); b) a remise en état et l'aménagement des bâtiments et

propriétés de l'État saccagés, la rénovation de l'infrastructure judiciaire et des centres de détention et autres, afin de favoriser le rétablissement de l'autorité de l'État (10 projets d'environ 50 000 dollars chacun); c) l'aide aux communautés et la reconnaissance pratique des droits des groupes vulnérables et des groupes de population sous-représentés (centres communautaires pour les jeunes, centres de femmes, etc.) et la promotion de la croissance économique grâce à des programmes et à des activités génératrices de revenus et d'emploi, en vue de réduire les actes de banditisme et de violence commis dans les communautés (12 projets de 29 500 dollars chacun); d) la recherche d'une solution politique, la réconciliation des communautés et la tenue d'élections (11 projets de 30 000 dollars chacun); e) l'amélioration de la prestation des services sociaux (approvisionnement en eau et en électricité, éducation et santé, etc.) (10 projets de 25 000 dollars chacun et 1 projet de 16 000 dollars).

H. Centre de services régional d'Entebbe : ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2013/14) (1)	Montant alloué (2014/15) (2)	Dépenses prévues (2015/16) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	–	–	734,0	734,0	–
Personnel recruté sur le plan national	–	608,7	848,0	239,3	39,3
Volontaires des Nations Unies	–	–	–	–	–
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	–	–	–	–
Total partiel	–	608,7	1 582,0	973,3	159,9
Dépenses opérationnelles					
Consultants	–	–	46,9	46,9	–
Voyages	–	–	27,2	27,2	–
Installations et infrastructures	–	–	661,9	661,9	–
Transports terrestres	–	–	26,0	26,0	–
Transports aériens	–	–	–	–	–
Communications	–	–	595,7	595,7	–
Informatique	–	–	434,0	434,0	–
Santé	–	–	15,6	15,6	–
Matériel spécial	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	–	–	34,5	34,5	–
Total partiel	–	–	1 841,7	1 841,7	–
Total brut	–	608,7	3 423,8	2 815,1	462,5

Catégorie	Dépenses (2013/14) (1)	Montant alloué (2014/15) (2)	Dépenses prévues (2015/16) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Recettes provenant des contributions du personnel	–	99,2	202,7	103,5	104,3
Total net	–	509,5	3 221,1	2 711,6	532,2
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	–	608,7	3 423,8	2 815,1	462,5

III. Analyse des variations¹

161. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I.B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	Variation	
Observateurs militaires	2 669,6	31,9 %

• Facteurs externes : déploiement différé du personnel militaire et de la police

162. La hausse des crédits demandés est attribuable principalement au fait qu'il est prévu de déployer 216 observateurs militaires en moyenne, alors qu'en 2014/15 il avait été prévu d'en déployer 194 au maximum, compte tenu des effectifs déployés par les autres missions lors de leur première année d'activité. Un coefficient délais de déploiement de 10 % a été appliqué aux estimations pour calculer le montant demandé.

	Variation	
Contingents	59 189,9	25,0 %

• Facteurs externes : moyens et produits revus à la hausse

163. La hausse des crédits demandés est attribuable principalement au fait qu'il est prévu de déployer 9 272 membres des contingents avec un coefficient délais de déploiement de 5 %, alors qu'en 2014/15 il avait été prévu de déployer 6 721 membres des contingents au maximum avec un coefficient délais de déploiement de 10 %, compte tenu des effectifs déployés par les missions lors de leur première année d'activité. Ce facteur est en partie compensé par le fait qu'aucun crédit n'a été ouvert pour le transport du matériel appartenant aux contingents, qui a été acheminé en 2014/15.

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	2 524,2	18,2 %

• **Facteurs externes : déploiement différé du personnel militaire et de la police**

164. La hausse des crédits demandés est attribuable principalement au fait que des fonds ont été prévus pour le déploiement de 320 membres de la Police des Nations Unies en moyenne avec un coefficient délais de déploiement de 20 %, alors qu'on avait tablé sur le déploiement de 271 membres de la Police des Nations Unies et un coefficient délais de déploiement de 10 % pour établir le budget de l'exercice 2014/15, compte tenu des effectifs déployés par les missions lors de leur première année d'activité.

	<i>Variation</i>	
Unités de police constituées	4 437,7	11,5 %

• **Facteurs externes : moyens et produits revus à la hausse**

165. La hausse des crédits demandés est attribuable principalement au fait qu'il est prévu de déployer 1 260 membres des unités de police constituées, avec un coefficient délais de déploiement de 10 %, alors que pour établir le budget de l'exercice 2014/15, on avait tablé sur le déploiement moyen de 1 181 membres des unités de police constituées avec un coefficient délais de déploiement de 5 %, compte tenu des effectifs déployés par les missions lors de leur première année d'activité. Ce facteur est en partie compensé par le fait qu'aucun crédit n'a été ouvert pour le transport du matériel appartenant aux contingents, qui a été acheminé en 2014/15.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	73 918,1	112,8 %

• **Modèle : moyens et produits revus à la hausse**

166. La hausse des crédits demandés est attribuable principalement au fait que des fonds ont été prévus pour 784 membres du personnel recrutés sur le plan international pour les 12 mois de l'exercice, alors qu'on avait tablé sur le déploiement progressif de 463 membres du personnel de cette catégorie pour établir le budget de l'exercice 2014/15, compte tenu des effectifs déployés par les missions lors de leur première année d'activité. Cette hausse s'explique aussi par le fait qu'il est proposé de créer 57 nouveaux postes. Ces facteurs sont en partie compensés par l'application d'un taux de vacance de postes de 25 %, contre 10 % pour l'exercice 2014/15.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	7 110,4	125,7 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

167. La hausse des crédits demandés est attribuable principalement au fait que des fonds ont été prévus pour le déploiement de 665 membres du personnel recrutés sur

le plan national pour les 12 mois de l'exercice, alors qu'on avait tablé sur le déploiement progressif de 355 membres du personnel de cette catégorie pour établir le budget de l'exercice 2014/15, compte tenu des effectifs déployés par les missions lors de leur première année d'activité. Cette hausse s'explique aussi par le fait qu'il est proposé de créer 58 nouveaux postes. Ces facteurs sont en partie compensés par l'application d'un taux de vacance de postes de 40 %, contre 10 % pour l'exercice 2014/15.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	4 457,1	150,3 %

• Gestion : moyens et produits revus à la hausse

168. La hausse des crédits demandés est attribuable principalement au fait qu'il est prévu de déployer 143 Volontaires des Nations Unies en moyenne, alors qu'en 2014/15 il avait été prévu d'en déployer 85 au maximum, compte tenu des effectifs déployés par les missions lors de leur première année d'activité. Cette hausse s'explique aussi par le fait qu'il est proposé de créer 51 nouveaux postes de Volontaires des Nations Unies. Ces facteurs sont en partie compensés par l'application d'un taux de vacance de postes de 25 %, contre 10 % pour l'exercice 2014/15.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	6 176,9	265,3 %

• Gestion : moyens et produits revus à la hausse

169. La hausse des crédits demandés est attribuable principalement au fait qu'il est proposé de financer 30 emplois de temporaire supplémentaires pour une durée de trois mois. Ce facteur est compensé par l'application de taux de vacances de postes de 25 % et de 40 % pour le personnel recruté sur les plans international et national, respectivement, contre 10% dans le budget de l'exercice 2014/15.

	<i>Variation</i>	
Personnel fourni par des gouvernements	(120,7)	(15,4 %)

• Facteurs externes : moyens inchangés et produits revus à la hausse

170. La baisse des crédits demandés résulte principalement de l'application d'un taux de vacance de postes de 20 %, alors que le budget de l'exercice 2014/15 avait été établi sur la base d'un taux de 5 %.

	<i>Variation</i>	
Consultants	500,5	885,8 %

• Gestion : moyens et produits revus à la hausse

171. La hausse des crédits demandés est attribuable principalement au déploiement d'un effectif bien plus important de civils et de personnel en tenue affectés à un ensemble de sites plus nombreux et menant à bien des tâches fonctionnelles qui

nécessitent une formation, pour laquelle aucun crédit n'avait été inscrit au budget de l'exercice 2014/15. Les montants prévus couvrent le recrutement de consultants externes, notamment : a) quatre consultants engagés pour une durée d'un mois pour fournir des compétences techniques afin que les résultats du processus constitutionnel soient conformes aux attentes des parties prenantes nationales au lendemain de la crise; b) quatre consultants engagés pour une durée d'un mois pour fournir des compétences et un appui techniques à la réforme du secteur de la sécurité en vue de l'examen du code militaire et de la création d'une commission de la discipline militaire.

	<i>Variation</i>	
Voyages	1 714,7	51,9 %

• Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés

172. La hausse des crédits demandés est attribuable principalement au déploiement d'un effectif bien plus important de civils et de personnel en tenue affectés à un ensemble de sites plus nombreux et voyageant pour exécuter des activités d'appui ou opérationnelles, notamment de formation. Ce facteur est en partie compensé par le fait que la Mission compte moins sur les affectations provisoires pour remplir les fonctions d'appui qu'en 2014/15, au démarrage de la Mission.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	14 418,1	13,3 %

• Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés

173. La hausse des crédits demandés est attribuable principalement à l'exécution des activités prévues pour la deuxième année du programme d'établissement de la Mission, qui s'étale sur plusieurs années, au cours de laquelle il est prévu de construire 13 camps, 10 entrepôts et 3 ateliers à la base de soutien logistique de M'Poko et au quartier général permanent en plus des édifices érigés en 2014/15. Cette hausse tient compte de l'achat de matériel de chantier, de groupes électrogènes, de matériel électrique et de matériel de sûreté et de sécurité, ainsi que des services d'entretien. En outre, les montants prévus tiennent compte des dépenses qu'il faudra engager au titre des services d'entretien des locaux, la construction des bâtiments et des installations devant être terminée en 2014/15.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	17 899,8	72,8 %

• Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés

174. La hausse des crédits demandés est attribuable principalement à l'augmentation de la consommation prévue d'essence et de diesel (de 2,5 millions de litres à 10,3 millions de litres) en raison de l'augmentation du nombre de véhicules appartenant à l'ONU et aux contingents, qui passe de 460 en 2014/15 à 879 en 2015/16, et du fait que la flotte sera pleinement déployée pendant toute la durée de l'exercice 2015/16 alors qu'elle a été déployée progressivement au cours de l'exercice précédent.

	<i>Variation</i>	
Transports aériens	(132,1)	(0,2 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

175. La baisse des crédits demandés s'explique principalement par les coûts non récurrents de mobilisation de carburants et lubrifiants et de quantités suffisantes de matériaux et de matériel pour lesquels des crédits avaient été prévus au budget de l'exercice 2014/15. Ce facteur est en partie contrebalancé par l'augmentation du nombre d'heures de vol des appareils prévu au budget, compte tenu du fait que la flotte aérienne sera pleinement déployée en 2015/16 après un déploiement progressif en 2014/15, étant donné qu'il s'agit de la deuxième année d'activité de la Mission et qu'un effectif plus important de personnel civil et en tenue est déployé dans un rayon d'action plus étendu. La flotte aérienne de la Mission comprend 13 appareils (4 avions et 9 hélicoptères), alors qu'elle en comptait 16 (4 avions et 12 hélicoptères) en 2014/15.

	<i>Variation</i>	
Transports maritimes ou fluviaux	90,0	-

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

176. La hausse des crédits demandés s'explique par l'achat de 20 conteneurs pour transporter le matériel de défense des périmètres, pour lequel aucun crédit n'était prévu au budget de l'exercice 2014/15.

	<i>Variation</i>	
Communications	12 111,1	146,7 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

177. La hausse des crédits demandés découle principalement de l'augmentation des effectifs civils et en tenue par rapport à l'exercice 2014/15 et de l'ouverture en 2015/16 de 5 bureaux régionaux supplémentaires (à Kaga Bandoro, Bria, Bambari, Bouar et Bossangoa) et de 10 postes de commandement de bataillons (pour les contingents du Bangladesh, du Burundi, du Cameroun, du Congo, du Gabon, du Maroc, du Pakistan, de la République démocratique du Congo, du Rwanda et de la Zambie) qui seront opérationnels en 2015/16, ce qui entraîne des coûts liés : a) à l'achat de matériel de communication et d'équipement réseau pour établir un réseau de communication par radio qui soit fiable et sûr ainsi que de microterminaux VSAT, de liaisons hertziennes, de systèmes téléphoniques, de transmissions à haute et très haute fréquence, de convertisseurs de fréquence hybrides solaires, de l'infrastructure réseau, de pylônes de télécommunications et de câbles; b) à l'entretien du matériel et aux services d'assistance aux communications qui seront assurés par des agents contractuels (65 internationaux et 30 locaux), notamment pour l'installation du matériel informatique et de communication; c) aux services d'information, notamment la production des émissions de radio et d'articles promotionnels, ainsi qu'à l'assistance technique requise dans le cadre d'activités de communication et de manifestations publiques; d) aux communications par réseaux commerciaux, qui occasionnent des frais relatifs au répéteur de satellite et à la

connexion Internet à haut débit; et e) aux coûts indirects liés à l'appui relatif à Umoja et aux autres systèmes informatiques utilisés sur le terrain, au sujet desquels des explications détaillées sont présentées dans le rapport du Secrétaire général sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 et budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/69/751).

	<i>Variation</i>	
Informatique	3 541,3	30,5 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

178. La hausse des crédits découle principalement de l'augmentation des effectifs civils et en tenue par rapport à l'exercice 2014/15 et de l'ouverture de 5 bureaux régionaux supplémentaires (à Kaga Bandoro, Bria, Bambari, Bouar et Bossangoa) et de 10 postes de commandement de bataillons (pour les contingents du Bangladesh, du Burundi, du Cameroun, du Congo, du Gabon, du Maroc, du Pakistan, de la République démocratique du Congo, du Rwanda et de la Zambie), ce qui entraîne des coûts liés : a) à l'achat de logiciels d'information géographique et des licences partagées; b) aux services informatiques, qui seront confiés à des agents contractuels (65 internationaux et 15 locaux) chargés de l'appui informatique, y compris pour ce qui est de l'imagerie et des cartes produites grâce au satellite du système d'information géographique, et des services aux postes de commandement de secteur; c) aux coûts indirects liés à l'appui relatif à Umoja et aux autres systèmes informatiques utilisés sur le terrain, au sujet desquels des explications détaillées à ce sujet sont présentées dans le rapport du Secrétaire général.

	<i>Variation</i>	
Santé	7 298,4	357,9 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

179. La hausse des crédits découle principalement de l'augmentation des effectifs civils et en tenue attribuable à la création de 5 centres régionaux d'urgence, alors qu'en 2014/15, 2 dispensaires et hôpitaux de niveau I et II des Nations Unies avaient été ouverts, ce qui entraîne des coûts au titre : a) des services médicaux commerciaux, notamment pour les évacuations par voie aérienne, étant donné qu'en moyenne, quatre cas par mois nécessitent des traitements de niveau supérieur en dehors de la République centrafricaine, et des services médicaux assurés dans les dispensaires et hôpitaux de niveau I et II des Nations Unies et les centres régionaux d'urgence par 14 agents contractuels spécialisés au personnel déployé dans ces régions; b) des fournitures médicales (vaccins et médicaments notamment).

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(3 921,1)	(10,4 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

180. La baisse des crédits demandés s'explique par le fait que la plupart des dépenses d'équipement initiales ont été effectuées en 2014/15, ce qui entraîne une

baisse des frais de transport de marchandises en 2015/16 par rapport à l'exercice précédent. Ce facteur est en partie contrebalancé par la hausse des coûts d'autres services, à savoir : a) les services externalisés pour les activités de communication et de programme dans les domaines du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion, de la réforme du secteur de la sécurité et de la stabilisation, qui n'avaient pas été inscrits au budget de l'exercice 2014/15; b) les services confiés à l'UNOPS par le Service de la lutte antimines en ce qui concerne la mise en place d'un mécanisme de gestion des armes et des munitions.

	<i>Variation</i>	
Projets à effet rapide	2 000,0	100,0 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

181. La hausse des crédits demandés s'explique par le fait que des moyens ont été prévus pour mener à bien 66 projets, contre 40 en 2014/15, afin de favoriser l'exécution du mandat de la Mission et de renforcer la confiance de la population dans le processus de consolidation de la paix, tout en veillant à rétablir l'autorité de l'État dans certains domaines et en garantissant la recherche d'une solution politique et la protection des civils. Cette hausse est également due au fait que l'effectif du personnel civil et en tenue déployé a considérablement augmenté.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

182. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine se présentent comme suit :

a) Ouverture d'un crédit de 843 608 300 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016;

b) Mise en recouvrement du montant de 703 006 917 dollars pour la période allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 avril 2016;

c) Mise en recouvrement du montant de 140 601 383 dollars pour la période allant du 1^{er} mai au 30 juin 2014, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport).

- **Création de poste** : Proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste** : Proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation de poste** : Trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu;
 - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale;
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

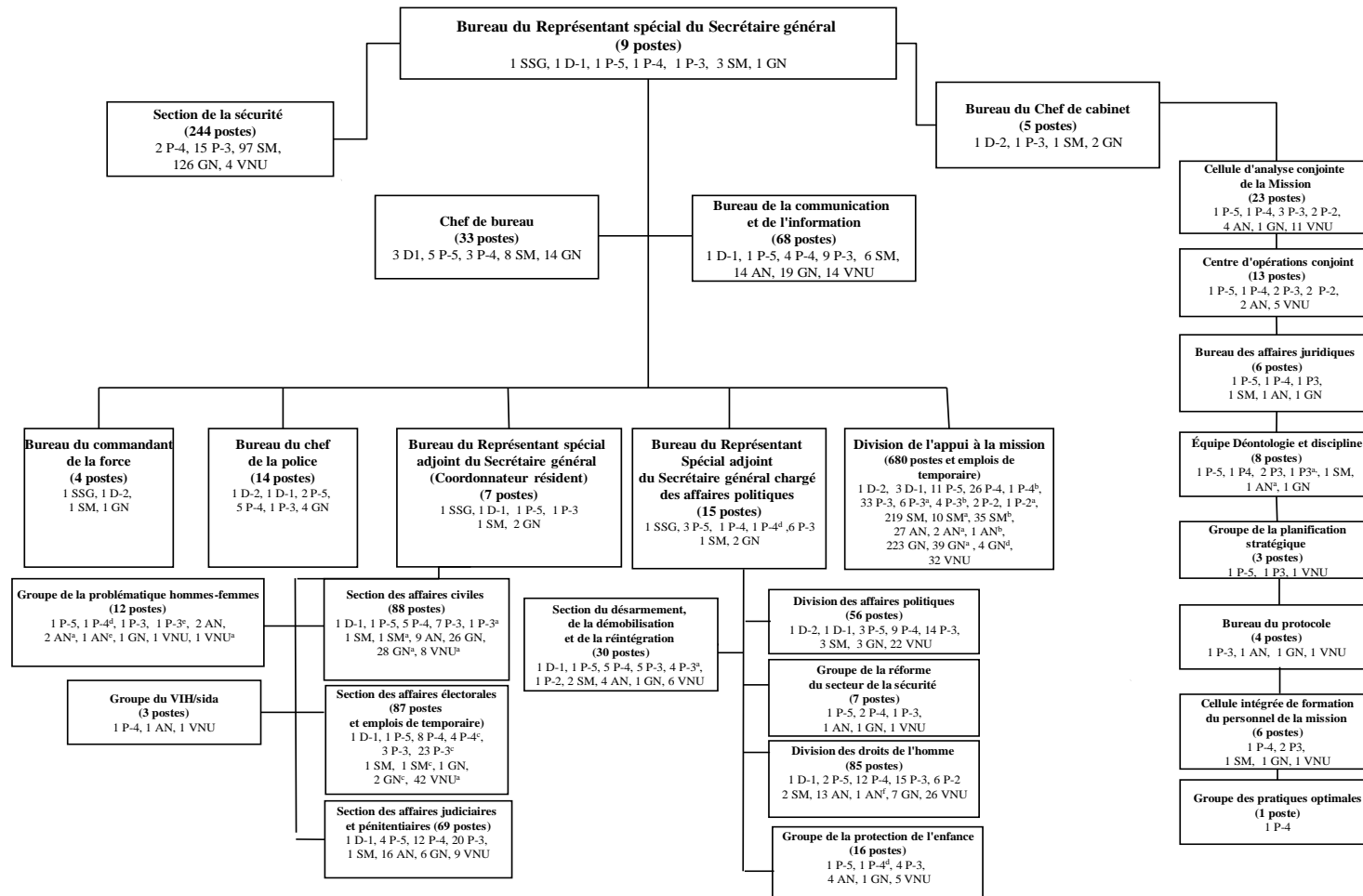
On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Annexe II

Organigrammes

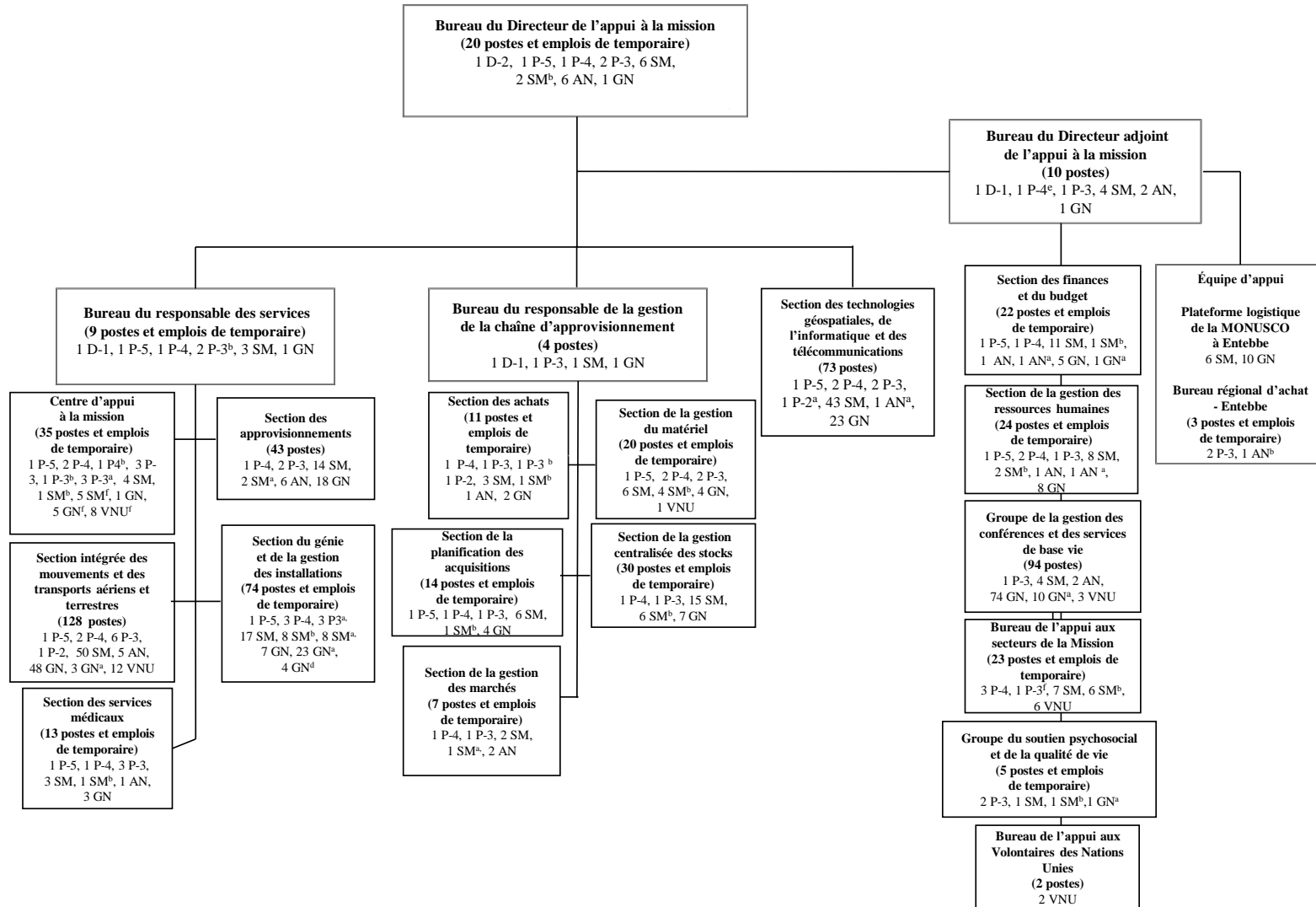
A. Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine



Abréviations : SGA = Secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général; SM = Service mobile; AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; VNU = Volontaire des Nations Unies.

^a Nouveau poste ^b Emploi de temporaire (autre que pour les réunions) approuvé ^c Nouvel emploi de temporaire (autre que pour les réunions) ^d Reclassement ou déclassement ^e Réaffectation ^f Transfert.

B. Division de l'appui à la mission



Abréviations : SGA = Secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général; SM = Service mobile; AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; VNU = Volontaire des Nations Unies.

^a Nouveau poste ^b Emploi de temporaire (autre que pour les réunions) approuvé ^c Nouvel emploi de temporaire (autre que pour les réunions) ^d Reclassement ou déclassement ^e Réaffectation ^f Transfert.



Map No. 4522 Rev.2 UNITED NATIONS February 2015

Department of Field Support Cartographic Section